

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

SYNDICAT
d'EAU de l'ANJOU

PRÉSERVONS
NOS RESSOURCES



1-ELEMENTS DE CONTEXTE.....	4
1-1 Conjoncture et perspectives macro-économiques (source : Finance Active)	4
1-2 Contexte de la gestion de l'eau (sources SEDIF-note d'analyse Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan).....	5
2- ELEMENTS DE CADRAGE DU BUDGET 2026	6
2-1 Le SEA en chiffres (2024) :	6
2-2 Modes de gestion et d'exploitation sur le territoire	7
2-2-1 Fin du contrat DSP de l'ex-SIAEP du Layon et nouvelle répartition du secteur.....	7
2-2-2 L'exploitation en régie	10
2-3 Gestion de la Ressource et qualité de l'eau	12
2-3-1 Contrat territorial CTEau-Arrêté ZSCE et Programmes d'actions sur les captages prioritaires	12
2-3-2 L'étude Ressource : des résultats attendus en 2026	12
2-3-3 La reconquête de la qualité de l'eau	12
2-4 Le programme des travaux sur le territoire en 2026	13
2-4-1 Les travaux de renouvellement de réseaux	13
2-4-2 Les travaux de réhabilitation d'ouvrages	14
2-4-3 L'abandon de certains ouvrages sur le territoire	15
2-4-4 La poursuite des travaux de construction de la nouvelle usine de Saint Georges.....	15
2-4-5 Le lancement des travaux de construction des futurs locaux d'exploitation	16
2-4-6 Les travaux sur les puits et captages	16
2-5 La poursuite de la modernisation des outils liés à l'exploitation	17
2-5-1 Le déploiement d'un nouveau Système d'Information Géographique (SIG).....	17
2-5-2 Le recalage du réseau AEP en classe de précision A	17
2-6 Le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) :	17
2-7 Les moyens généraux du SEA.....	19
2-7-1 Fin du renouvellement de la flotte automobile	19
2-7-2 Poste électricité : hausse de l'enveloppe	19
2-7-3 Evolution du marché des assurances	20
2-8 Les actions de communication du Syndicat en 2026.....	20
2-8-1 La communication externe et interne du Syndicat.....	20
2-8-2 La coopération internationale et les partenaires du Syndicat.....	22
3 LES RESSOURCES HUMAINES.....	23
3-1 Effectifs et données sociales 2025	23
3-2 Les charges de personnel 2025.....	24
3-3 Les perspectives de charges de personnel 2026 :	25
3-4 Projets en ressources humaines à conduire sur 2026	25
4 PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026	26



4-1 Evolution des recettes 29

 4-1-2 Estimation des recettes de vente d'eau pour 2026 : 29

 4-1-3 Evolution des redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) 29

4-2 Evolution des dépenses d'exploitation : 29

4-3 Les dépenses d'investissements 31

 4-3-1 l'évolution des dépenses d'investissements 31

 4-3-2 La gestion pluriannuelle des investissements : Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et
 Autorisations de Programme (AP/CP) 32

5 ETAT DE LA DETTE-FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 34

 5-1 Structure de la dette actuelle : 34

 5-2 Autofinancement et autres recettes d'investissements 35

6 PROSPECTIVE FINANCIERE 2026 ET EVOLUTION DE LA DETTE : 37

CONCLUSION 41

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 049-200077402-20260220-DCS26_02_20_03-DE



Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements. (Articles L2312-1, L5211-36 et L3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les dix semaines précédant l'examen du budget (délai modifié par arrêté du 30 décembre 2025), et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Issu de l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le débat d'orientations budgétaires doit être acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), le débat d'orientations budgétaires a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers relatifs à la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement ou en investissement.

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou construira son budget 2026 autour des grands axes suivants, à la fois pour tenir compte des enjeux autour du sujet de l'eau de plus en plus prégnant et poursuivre la structuration engagée de son système d'information (SDSI) :

- 1. Consolider l'équilibre des modes de gestion d'exploitation :** *La phase transitoire validée par le comité syndical du 27 juin 2025, couvrant la période 2026–2028, doit permettre d'élargir les options de gestion possibles à l'horizon 2028. Elle visera également à définir les prérequis organisationnels et techniques nécessaires à une éventuelle extension du périmètre de la régie.*
- 2. Piloter un Plan Prévisionnel d'Investissements ambitieux (PPI) :** *L'année 2026 sera marquée par la poursuite et l'achèvement d'investissements structurants : finalisation de la construction de la nouvelle usine d'eau potable de Saint-Georges-sur-Loire, réhabilitation d'ouvrages et lancement de la construction de nouveaux locaux pour la régie. Il sera nécessaire d'évaluer la capacité financière du SEA afin de garantir la réalisation de l'ensemble des investissements programmés à moyen terme sur le territoire (cf axes 3., 4. et 7.).*
- 3. Poursuivre une politique tarifaire permettant de faire face au PPI :** *Avec l'entrée en vigueur d'un tarif unique en 2026, les fondements d'une nouvelle stratégie tarifaire devront être établis dès 2027 pour accompagner les besoins d'investissement permettant de garantir un approvisionnement en eau de qualité sur l'ensemble du territoire du SEA.*
- 4. Maintenir un niveau d'autofinancement suffisant, enjeu majeur permettant de couvrir les ambitions en matière d'entretien du patrimoine :** *renouvellement du réseau et réhabilitation totale ou partielle des réservoirs/stations de surpression. La poursuite du travail sur les indicateurs et l'approfondissement de l'analyse des coûts devront permettre de préserver les ratios financiers, notamment en section d'exploitation, et de garantir un niveau d'épargne nette adapté.*
- 5. Accélérer le travail sur la gestion de la ressource en eau :** *Grâce au renforcement de l'équipe début 2026, le SEA pourra engager les travaux découlant des résultats de l'étude sur la ressource en eau menée depuis 2024. Il développera également les actions associées au programme d'intervention de l'agence de l'eau ainsi qu'au projet d'arrêté ZSCE.*

6. **Poursuivre la modernisation des outils de pilotage** : le lancement de nombreux chantiers en 2025 dans le cadre du SDSI, l'année 2026 sera consacrée à leur finalisation ainsi qu'au démarrage de projets plus transversaux destinés à renforcer les performances métier. L'objectif est d'améliorer l'exploitation des données pour analyser les performances et soutenir les stratégies opérationnelles.
7. **Contenir un niveau de remboursement adapté de la dette** : Le recours à l'emprunt restera nécessaire en 2026 pour finaliser les projets de construction et répondre aux besoins de réhabilitation des ouvrages. Une vigilance particulière sera portée à la structuration des contrats de prêt afin de maintenir un poids de dette soutenable.
8. **Renforcer le pilotage de la trésorerie** : La mise en place d'un pilotage opérationnel de la trésorerie doit permettre une gestion optimisée des phases de mobilisation des prêts à contracter et contribuer à un suivi financier plus réactif et maîtrisé.

1-ELEMENTS DE CONTEXTE

1-1 Conjoncture et perspectives macro-économiques (source : Finance Active)

La croissance économique française en 2026 devrait s'améliorer modérément avec un PIB en progression d'environ 1%, soutenue principalement par l'investissement des entreprises malgré une consommation des ménages stagnante.

- **Contexte international** : Le commerce mondial devrait reprendre légèrement (+0,6% par trimestre), malgré des tensions commerciales persistantes et un ralentissement de la consommation aux États-Unis. L'Europe bénéficie de plans de relance allemands et européens favorables à l'activité industrielle.
- **Pessimisme persistant** : Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024, le pessimisme des ménages s'est installé et demeure élevé, malgré une reprise relative du climat des affaires. Ce pessimisme spécifique à la France freine la consommation et alimente une épargne élevée.
- **Risques et incertitudes** : L'imprévisibilité de la politique américaine et les incertitudes budgétaires françaises, notamment une consolidation budgétaire moins forte que prévue, constituent des aléas pour la croissance, même si l'impact sur l'activité semble limité.
- **Emploi et chômage** : Le taux de chômage devrait rester stable voir légèrement augmenter à 7,8% en 2026, malgré une légère reprise des investissements. La croissance économique ne sera pas suffisante pour favoriser une forte création d'emplois, et la réduction des aides à l'embauche pourrait supprimer des emplois.
- **Inflation et pouvoir d'achat** : Après un ralentissement en 2025, l'inflation devrait légèrement remonter à 1,3% en 2026, toujours sous l'objectif de la BCE. Le pouvoir d'achat progressera moins vite que l'activité économique, avec des salaires en hausse modérée, mais la consommation des ménages devrait néanmoins rebondir légèrement.
- **Impact des décisions de politique monétaire** sur l'évolution des taux d'intérêt La majorité des économistes anticipe une hausse des taux de la BCE en 2026, soutenue par une inflation stabilisée autour de 2 % dans la zone euro. Les marchés financiers confirment cette perspective, avec une probabilité significative d'une augmentation des taux avant la fin de l'année.

1-2 Contexte de la gestion de l'eau (sources SEDIF-note d'analyse Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan)

Le cycle de l'eau demeure un sujet central du débat public et de l'action territoriale. En 2026, les collectivités sont confrontées à des défis structurels et durables, accentués par les effets déjà observables du changement climatique :

Enjeux principaux :

- **Ressource** : tensions hydriques accrues, alternance de périodes de sécheresses / inondations → nécessité de gérer durablement les prélèvements.
- **Qualité** : PFAS, TFA et autres substances émergentes détectés dans la quasi-totalité des prélèvements nécessiteront une surveillance et des traitements, actions prioritaires.
- **Financement** : réforme des redevances des agences de l'eau 2025 impactant modérément le budget et la tarification.

Investissements et programmes :

Le **Plan gouvernemental d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan « Eau »)**, lancé le 30 mars 2023, constitue toujours le cadre de référence des politiques publiques en 2026. Il a fixé comme priorité la sobriété des usages de l'eau pour l'ensemble des acteurs, avec :

- Un objectif de **réduction de 10 % des prélèvements d'eau à l'horizon 2030** ;
- Un **renforcement pérenne des moyens des agences de l'eau**, porté à environ **455 M€ supplémentaires par an**, désormais pleinement intégré dans les programmations pluriannuelles.

Dans ce contexte, le SEA a pleinement intégré l'ensemble des enjeux structurants. En 2026, la trajectoire budgétaire engagée depuis plusieurs années à travers la construction de son PPI et le travail réalisé sur la convergence tarifaire traduit concrètement les défis à relever en matière :

- De modernisation des outils de production et de distribution.
- De sécurisation de la ressource ;
- De qualité sanitaire de l'eau ;

Cette dynamique s'inscrit dans une vision à long terme visant à garantir un **service public de l'eau potable sûr, performant et durable**, au service des usagers et des territoires.

2- ELEMENTS DE CADRAGE DU BUDGET 2026

2-1 Le SEA en chiffres (2024) :



9,4 millions de m³

d'eau brute prélevés

19 captages

- 7 forages d'eaux souterraines,
- 6 puits dans la nappe alluviale de la Loire,
- 6 captages en rivière.

74 802 abonnés

(+0.2% d'abonné par rapport à 2023 - malgré le retrait de la commune de St Sigismond)

Environ **156 000 habitants** desservis.



8,5 millions de m³

d'eau potable produits

13 unités de production

8.6 Millions de m³ consommés

(-2.4 % par rapport à 2023 – avec un été 2024 humide)



74 réservoirs

d'une capacité de stockage totale de 40 500 m³

dont **29 châteaux d'eau**

86.5% de rendement de réseau (stable)

Bon rendement pour un secteur rural – *moyenne nationale à 81.2% (données SISPEA 2023)*

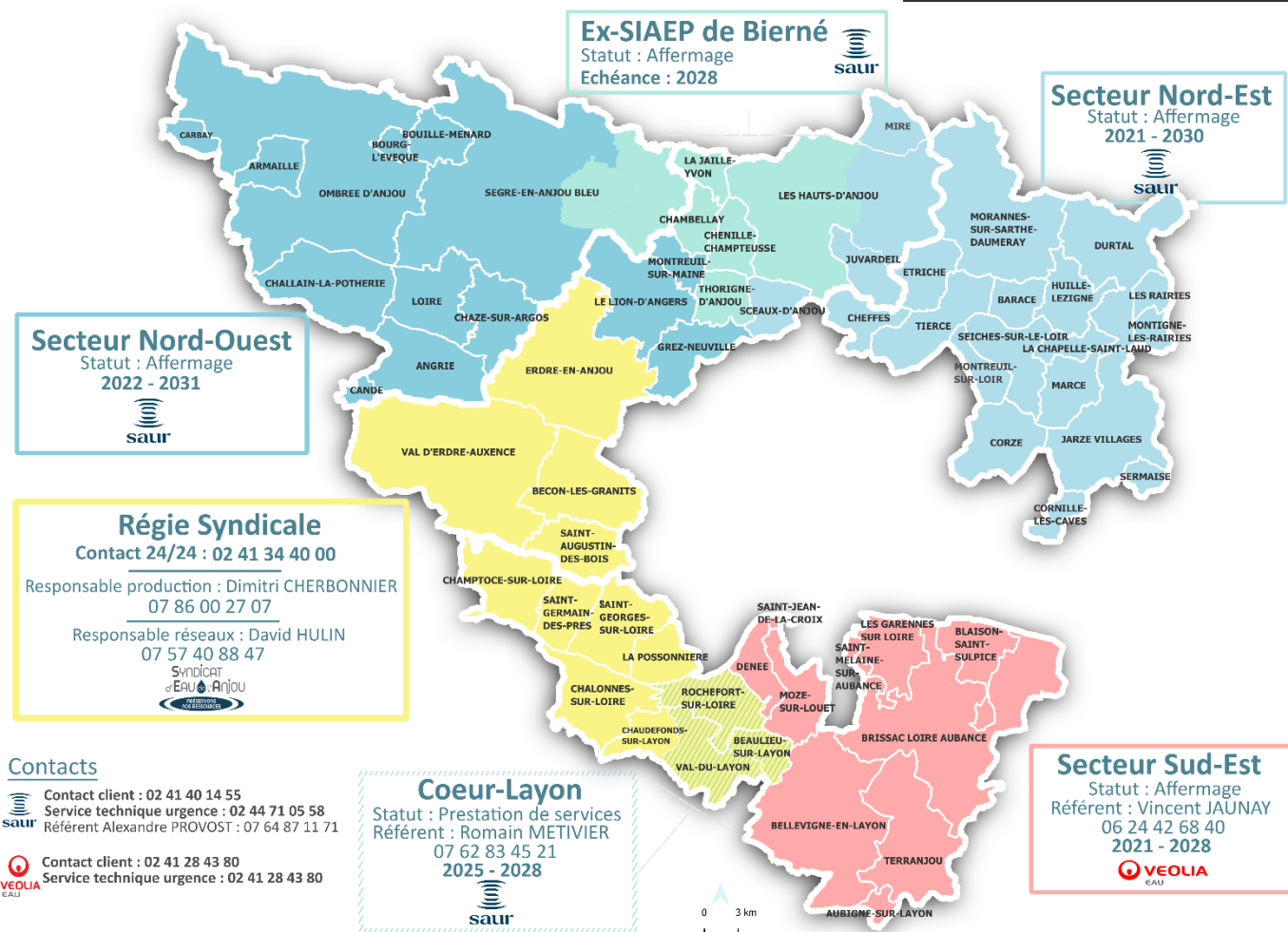


32 stations de surpression

5 000 km

de réseau d'eau potable

Indice Linéaire de pertes de **0.88 m³/jour/km** (stable)



Contacts

Contact client : 02 41 40 14 55
 Service technique urgence : 02 44 71 05 58
 Réfèrent Alexandre PROVOST : 07 64 87 11 71

Contact client : 02 41 28 43 80
 Service technique urgence : 02 41 28 43 80

2-2-1 Fin du contrat DSP de l'ex-SIAEP du Layon et nouvelle répartition du secteur

La fin du contrat de DSP du secteur du Layon au 31/12/2025 aura des impacts importants sur le budget 2026. En effet, ce secteur a été divisé en deux parties, avec :

- Intégration des communes de Dénéé, MOZE sur LOUET et RABLAY sur LAYON au contrat de DSP Sud-Est – VEOLIA. (2026-2028), afin de permettre :
 - Une continuité territoriale et hydraulique du secteur Sud-Est
 - Une exploitation uniforme sur la totalité de la commune de BELLEVIGNE en LAYON,
 - Un renforcement de la cohérence du périmètre Sud-Est, au vu des prochaines échéances contractuelles.
- Intégration des communes de BEAULIEU SUR LAYON, ROCHEFORT SUR LOIRE et VAL DU LAYON au périmètre de la régie et mise en place d'un marché public de prestations de services attribué à SAUR pour l'exploitation pendant 3 ans - 2026-2028 - de ces communes, afin de :
 - Assurer une continuité de service avec une modification de la technologie de télérelève,
 - Permettre au SEA de renforcer sa connaissance et le suivi d'exploitation du secteur,
 - Permettre un choix du mode de gestion en 2027 dans de bonnes conditions, avec à ce stade deux scénarios privilégiés : une intégration à la régie à partir de 2029 ou une intégration du secteur au périmètre Sud-Est.

L'ensemble du secteur du Layon est équipé en dispositifs de télérelève des compteurs via une technologie d'antennes radio dite G2. Les modules des compteurs arrivent en fin de vie. Un maintien en état de la technologie existante entrainerait donc des couts de maintenance importants et non compatibles avec les technologies envisagées par le SEA : compteurs/modules plus performants et disponibles sur la plateforme UGAP, réseau de télécommunication Lora.

Afin d'éviter la multiplication des antennes et optimiser la performance de la télérelève, le syndicat va mutualiser le réseau de télécommunication Lorawan avec le SIEML sur ce secteur.

1. Extension du contrat DSP Sud Est-VEOLIA aux communes de Denée, MOZE sur LOUET et RABLAY sur LAYON.

1 990 abonnés

107 km de réseau

2 ouvrages :

Suppresseurs Layon/Louet

Réservoir sur tour de Mozé

Par avenant n°2, signé le 22 juillet 2025, le périmètre du contrat de concession de service public Sud-Est a été étendu aux communes de DENEE, MOZE sur LOUET et RABLAY sur LAYON, pour les 3 dernières années du contrat (2026-2028).

Cet avenant stratégique vient augmenter le chiffre d'affaires du contrat initial de 6% par rapport au contrat initial. Il a donc fait l'objet d'un examen en Commission de Concession de Service Public suivi d'une délibération du comité syndical le 27 juin 2025.

Les recettes pour le SEA seront assez similaires à 2025 sur ces communes s'agissant de la poursuite d'un mode d'exploitation en délégation de service public.

Un programme de renouvellement des compteurs sur ces 3 communes a été contractualisé et la prise en charge a été répartie entre le délégataire et le SEA, ce qui représente un coût de **64 K€** à supporter par le SEA.

Ce secteur sera alimenté par des achats d'eau auprès d'ALM et la régie du SEA. Ces achats seront à la charge de VEOLIA. Le SEA s'est engagé à pouvoir fournir à VEOLIA un volume de 160 000 m³/an. Ces achats d'eau représentent une recette de 38 400 € pour la régie du SEA. En cas de non-respect de l'engagement prévu au contrat sur les volumes, le SEA s'est engagé à prendre en charge l'éventuel surcout d'achat d'eau à ALM.

2. Intégration des communes de BEAULIEU SUR LAYON, ROCHEFORT SUR LOIRE et VAL DU LAYON au périmètre de la régie et mise en place d'un marché public de prestations de services attribué à SAUR pour l'exploitation.

3 670 abonnés

178 km de réseau

3 ouvrages :

2 Réservoirs de Bellevue (Rocheftort sur Loire)

Bâche de Beaulieu sur Layon

Le Syndicat a conclu un marché public de prestations de services d'une durée de 3 ans, comprenant les prestations d'exploitation des ouvrages et du réseau, le changement des compteurs (hors fourniture), la gestion clientèle (hors recouvrement contentieux) et la réalisation de travaux selon le bordereau de prix du marché : branchements/ renouvellement d'équipements électromécaniques.

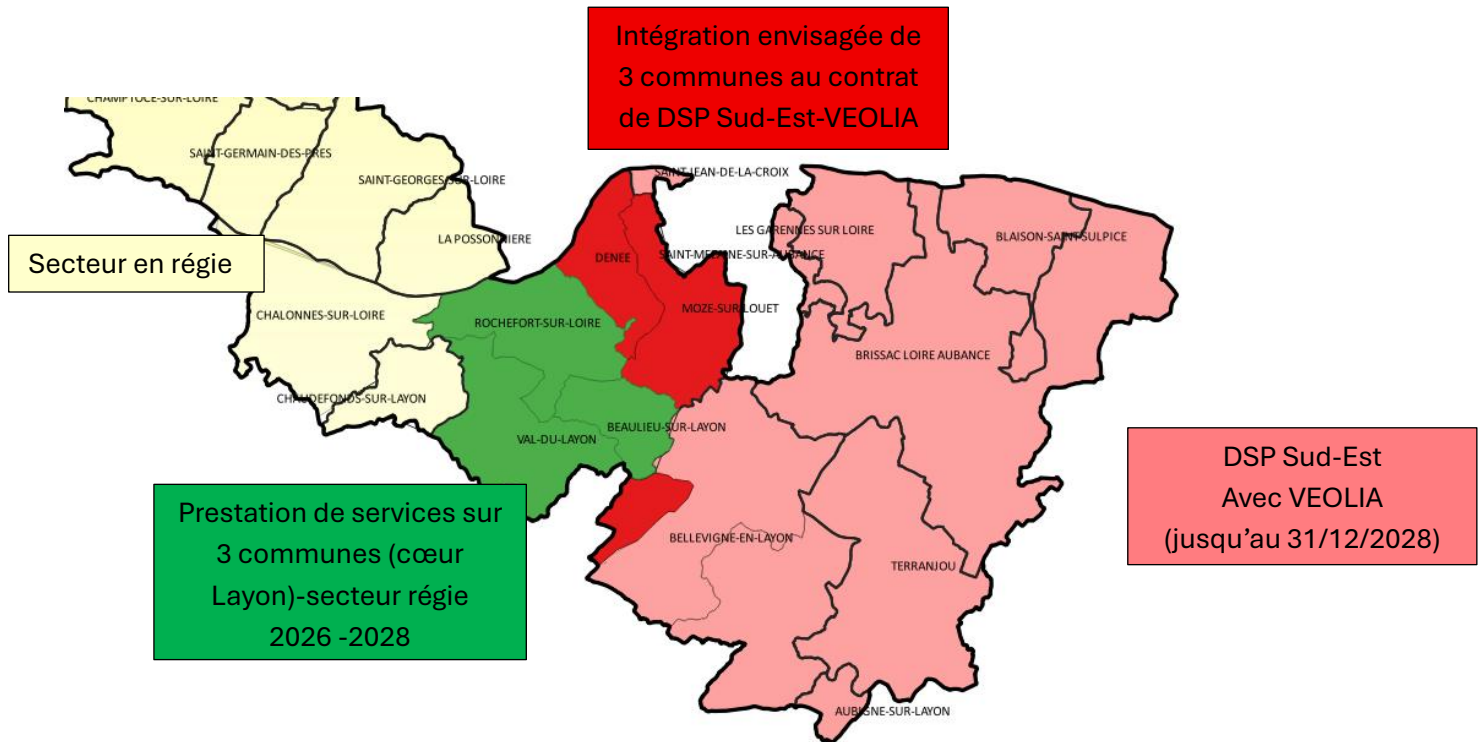
La commission d'appel d'offres du SEA réunie le 12 septembre 2025 a retenu la société SAUR pour assurer la prestation, pour un montant prévisionnel de 1 600 717 € sur 3 ans (2026-2028).

Ce nouveau mode d'exploitation engendrera une augmentation significative du montant des recettes encaissées par le SEA avec la suppression du prélèvement de la part délégataire : **803 K€** de recettes attendues en 2026, à comparer aux 415 K€ estimés en 2025 sur ces 3 communes dans le cadre de la délégation de service public.

Cette reprise de l'exploitation en régie, accompagnée d'un changement de p entrainera une augmentation des dépenses suivantes :

- +575 K€ en 2026 pour la prestation d'exploitation réalisée par SAUR sur ce territoire,
- +143 K€ pour les achats de compteurs (investissements)
- + 21 K€ pour la mise en place d'un réseau de télécommunication LORAWan avec le SIEM.

Ce secteur sera alimenté par de l'eau provenant de l'usine de Saint Georges sur Loire. Ces volumes d'eau distribués sur les 3 communes ne feront pas l'objet d'une facturation au prestataire SAUR dans ce nouveau schéma d'exploitation. 2026 sera donc le constat d'une baisse des recettes de vente d'eau en gros à hauteur de **70K€** par rapport à 2025.



Carte de l'exploitation de l'ex-SIAEP du Layon (à partir du 01/01/2026)

2025 : une année de remobilisation

L'année 2025 a notamment été marquée par l'absence de Directeur opérationnel sur toute la période.

De nouveaux fontainiers et la création d'un poste de responsable d'exploitation réseau ont étoffé les services de la régie. Au-delà des compétences techniques, le responsable exploitation, manager de proximité, apporte une stabilité au sein de l'équipe et a entamé la structuration du service.

Le service clientèle a également été renforcé ponctuellement pour résorber des retards dans le traitement de la facturation et les objectifs fixés ont été atteints :

- Retards de facturation résorbés au 31/12/2025
- Engagements pris dans le cadre de cette période chaotique respectés.

Côté Exploitation, la disponibilité des équipements et les rendements témoignent d'une bonne année. Les efforts se sont poursuivis dans le cadre du programme de renouvellement de compteurs du parc avec la technologie de radio-relève (taux d'équipement en radio relève : 95,79%)

Perspectives 2026 : des enjeux structurants

L'année 2026 sera axée sur des priorités essentielles :

- Stabilisation et montée en compétences des effectifs administratif et technique
- Amélioration des process et traçabilité des interventions (déploiement en cours du module intervention via le SIG, permettant d'identifier, et suivre les actions sur chaque section de réseau)
- Tenue d'un planning de relève facturation au semestre (les périodes de relèves seront condensées sur 2 fois 4 mois, permettant d'optimiser l'affectation de la ressource humaine : les « à-coups » liés à la facturation seront concentrés sur ces deux périodes courtes et denses.
- Fin du déploiement de la radio-relève (toujours en cours, actuellement environ 95,79% des compteurs sont équipés de la technologie. Les communes de Vern et du Louroux sont en retard de déploiement avec 85 et 86% et ces communes sont donc identifiées comme prioritaires.
- Mise en service de la nouvelle usine de production de Saint Georges sur Loire.
- Internalisation des prestations de travaux.

Des moyens à mettre en œuvre au vu des enjeux

L'année 2026 marquera une étape clé pour anticiper l'avenir et démontrer, de façon progressive, la capacité de la régie à fournir un service public de qualité, fiable et compétitif. Il s'agira notamment de préparer, dès à présent, les conditions nécessaires à l'intégration du secteur du Layon prévue à l'horizon 2028, si tel était alors le choix des élus, en mobilisant des moyens structurants, à la fois techniques et humains.

Développer la cellule travaux : il est prévu d'internaliser dès 2026 des prestations de travaux et la structuration de l'équipe pour pérenniser l'activité. Les opérations réalisées incluent la création de branchements, les réparations et le suivi voirie. Une enveloppe budgétaire de 50k€ est prévue avec le marché SAUR pour la prestation de service Layon, pour couvrir les besoins ponctuels dans le cadre des travaux urgents d'astreinte ou sur amiante, car la régie n'a pas d'équipe suffisante pour assurer les terrassements 7jours/7 et n'est pas habilitée à intervenir sur ce type de matériaux.

Poursuivre la structuration de l'équipe exploitation réseau : il est prévu d'accompagner la montée en compétence et l'ancrage du poste de Responsable d'équipe réseau pour favoriser l'intégration et la formation des fontainiers. En outre, un ultime poste de fontainier, prévu dans l'organisation cible, reste à pourvoir.

Analyser les résultats de l'audit sur les ouvrages : Dès que les résultats de l'audit en cours seront connus, il sera crucial de réfléchir aux solutions d'optimisation en matière de distribution et d'approvisionnement en eau potable.

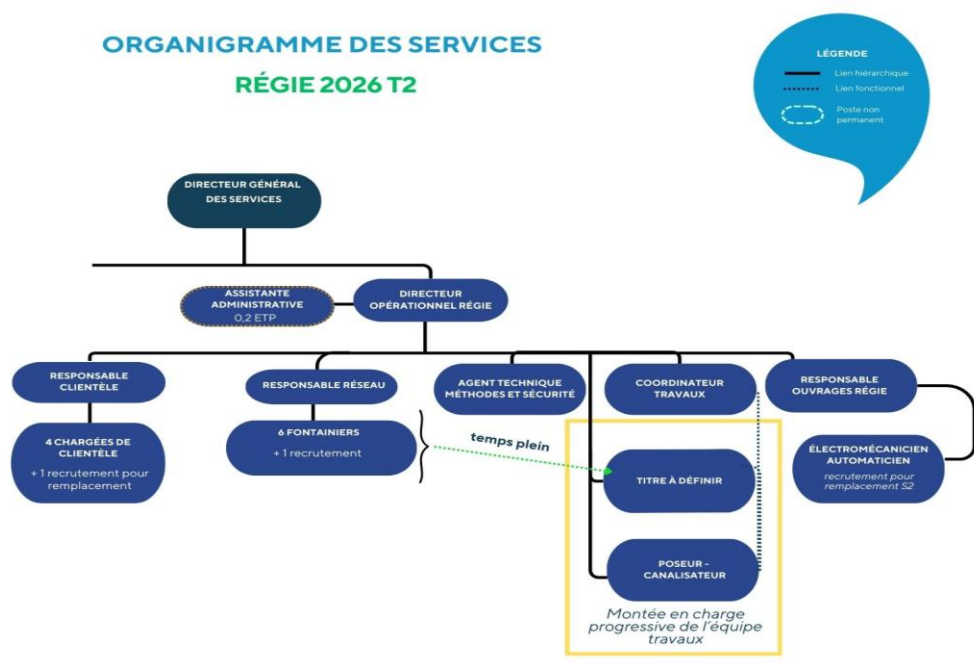
Optimiser l'exploitation des outils déployés et simplifier les process : La contribution des équipes à l'enrichissement du SIG sera accompagnée pour favoriser l'intégration du réseau en classe de précision A. Cet outil permettra également d'assurer la bonne traçabilité des interventions (historique-constitution de la donnée vie du réseau) sur le réseau impactant ainsi les services exploitation et clientèle.

Le suivi des équipements sera renforcé par l'exploitation conjointe du nouvel outil SCADA⁽¹⁾ et le déploiement de la GMAO. Ce dernier permettra également de faciliter la planification et la réalisation des opérations de maintenance préventive, contribuant ainsi à la fiabilité et à la pérennité des équipements.

Un travail conséquent sera conduit sur la standardisation de nos process au service clientèle. Le SEA se dotera notamment d'un outil plus performant pour assurer la gestion des demandes en offrant aux usagers un nouveau portail. Cet outil centralisera la gestion des demandes des usagers et optimisera le traitement des requêtes, tout en ayant un impact positif sur la maîtrise budgétaire du service.

Ainsi, l'articulation de ces différents dispositifs – traçabilité accrue via le déploiement du SIG, suivi technique via le SCADA et la GMAO, et amélioration des processus clientèle – constitue un levier majeur pour garantir un service public de l'eau efficace, transparent et orienté vers la satisfaction des usagers.

Organigramme cible 2026 avec projection équipe travaux



(1) Le SCADA (Supervision Control and Data Acquisition) permet aux organisations industrielles de gérer, surveiller et contrôler les processus, les machines et les usines. La GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) est une méthode de gestion effectuée à l'aide d'un progiciel de GMAO en vue de gérer les tâches de maintenance d'une entreprise, d'une collectivité territoriale ou d'une administration.

2-3-1 Contrat territorial CTEau-Arrêté ZSCE et Programmes d'actions sur les captages prioritaires

Le Contrat Territorial Eau Bassin Versant de l'Erdre 2023-2025 s'est achevé fin 2025. L'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre d'un nouveau contrat appelé Accord de Territoire (ATEAU) Eau Bassin Versant de l'Erdre 2026-2028. Le nouveau programme d'actions, construit en partie dans la continuité du précédent, tient également compte des mesures inscrites dans le projet d'arrêté ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) élaboré par la DDT49 et qui devrait démarrer à partir de septembre 2026. En raison de l'augmentation de la pollution aux nitrates et métabolites de pesticides (Métolachlore ESA) dans les eaux prélevées par le forage des Thuyas, ce captage a été fléché comme prioritaire ++ par la préfecture, et fait donc l'objet d'une attention plus importante conduisant notamment à la rédaction d'un arrêté ZSCE. Le programme de l'ATEAU 2026-2028 étant plus ambitieux, un budget de **209 K€** a été inscrit pour 2026, soit une augmentation de 28% par rapport à l'année 2025.

Le poste d'Animatrice ressources en eau créé en 2025 est pourvu depuis début janvier 2026. Une partie des missions initialement confiées à la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire, à savoir la communication et l'analyse des données agricoles, seront prises en charge directement par le SEA, ce qui représente une diminution de plus de 10% du montant de la prestation de la Chambre. L'année 2026 sera également consacrée en partie à la prise en main du poste. Davantage de missions pourront être exécutées sur ce poste à partir de l'année 2027 comme le recueil de données terrain auprès des agriculteurs. L'internalisation de cette mission permettrait de réaliser une "économie" supplémentaire de plus de 18% sur le montant de la prestation de la Chambre.

La mise en œuvre de l'Accord de Territoire, couplée à l'arrêté ZSCE, pourraient générer une aide financière octroyée par l'Agence de l'Eau et la Région Pays de la Loire estimée à 40% du programme. Cette aide n'a pas été inscrite au budget 2026 car elle ne pourra être perçue qu'au terme de l'année écoulée, soit à partir de 2027. Cette aide viendrait soutenir en partie le coût des postes dédiés aux travaux sur la ressource en eau. Le montant de la subvention pourrait s'élever à 90K€ (à percevoir sur le budget 2027).

Les demandes de subventions liées au CTEau 2024 et 2025, seront perçues en 2026 et donc valorisées dans ce budget : les aides restant à percevoir par l'Agence de l'Eau et la Région sont estimées à **28 K€**. Les dossiers de soldes sont en cours d'élaboration.

2-3-2 L'étude Ressource : des résultats attendus en 2026

L'étude commencée en 2024 devrait s'achever en mars 2026 avec la présentation des résultats finaux. Une présentation synthétique sera restituée au nouveau comité syndical de septembre 2026. Le montant restant à solder sur 2026 au titre de l'étude s'élève à **81K€** pour un coût total de 160K€ (gérée en Autorisation pluriannuelle AP/CP).

Selon les résultats de l'étude, le SEA pourra être amené à lancer une recherche de nouvelles ressources en eau à exploiter. Un montant de **50 K€** a été budgété en ce sens.

2-3-3 La reconquête de la qualité de l'eau

En plus des **35 K€** consacrés au contrôle sanitaire de l'ARS, **8 K€** ont été ajoutés au budget afin de mener des campagnes d'analyses CVM et PFAS en 2026. Ce budget supplémentaire tient compte du contexte actuel de découverte de nouvelles molécules polluantes dans les eaux, non recherchées au paravent, et qui nécessite des investigations plus poussées permettant de mieux connaître et maîtriser la qualité de l'eau distribuée.

Dans le prolongement des actions déjà engagées dans le cadre des Contrats Territoriaux, le SEA débute en 2026 un nouveau programme d'actions « Accord de Territoire ». Ce programme comprend un budget de **40 k€** alloué à l'achat de parcelles agricoles dans les AAC de VRITZ-CANDE et du LOUROUX-BECONNAIS, pour permettre de saisir les opportunités d'achat.

Toujours en lien avec les actions de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires, et dans le but de protéger durablement les ressources en eau, une stratégie foncière doit être élaborée. En 2026 sera consacrée à l'élaboration d'un dossier de demande de droits de préemption « ressources en eau » sur les AAC, intégrant la réalisation d'une étude agro-environnementale pour un montant estimé à **40 K€**.

2-4 Le programme des travaux sur le territoire en 2026

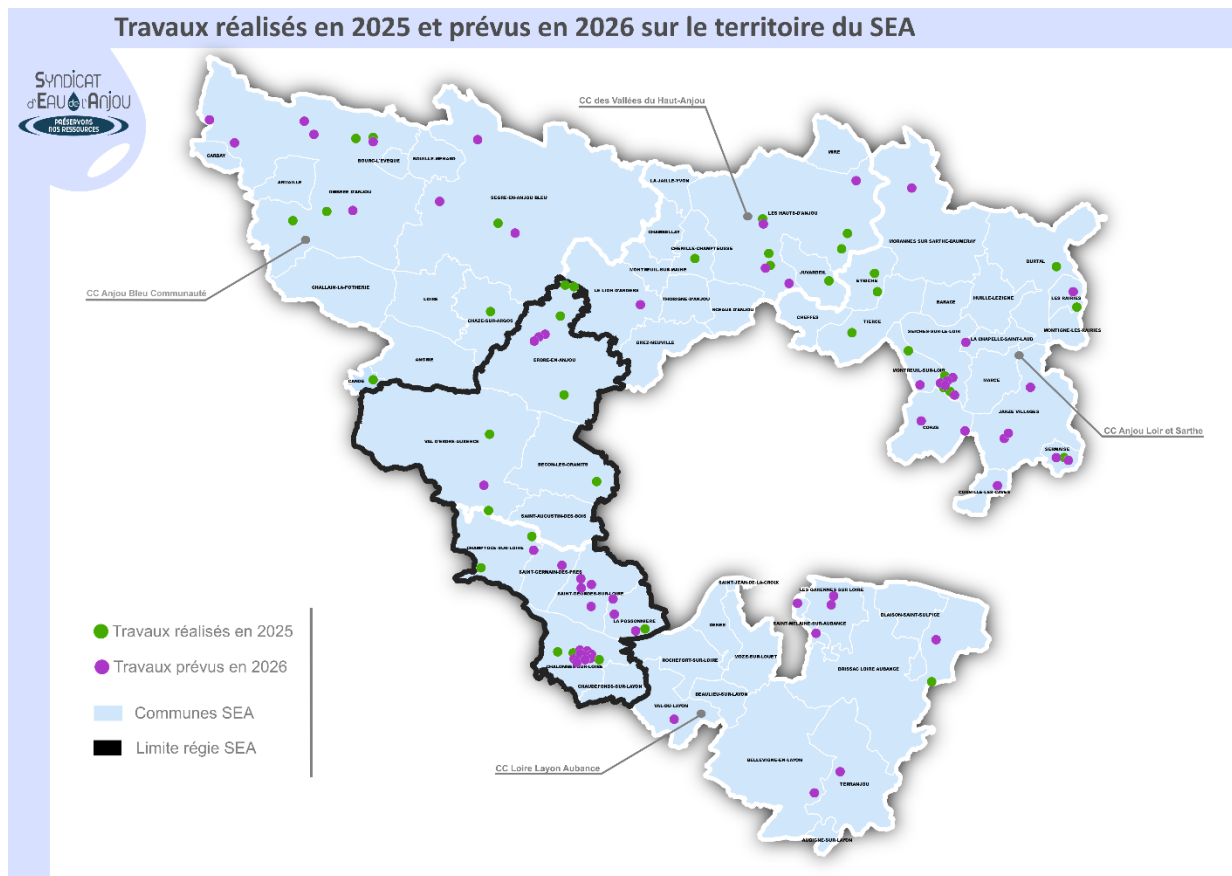
Les travaux portés par la Direction des Services Techniques concernent :

- Les opérations de renouvellement de réseaux dans le cadre de la gestion patrimoniale et en coordination avec les autres concessionnaires,
- La réhabilitation d'ouvrages,
- La construction d'équipements ou ouvrages neufs permettant de pérenniser la production et la distribution d'eau potable sur le territoire.
- Un programme de démantèlement

2-4-1 Les travaux de renouvellement de réseaux

- En 2026, ce sont près de **7.5 M€** d'investissements liés à des opérations de renouvellement de réseaux ou de dévoiements qui ont été identifiés comme prioritaires avec les exploitants, les Communautés de Communes et les communes. La réalisation de cette enveloppe est conditionnée au recrutement d'un chargé d'opération pour palier le départ prévu en février 2026 d'un collaborateur.
- Si cette embauche ne peut se réaliser dans les délais, l'enveloppe des travaux de renouvellement serait plutôt ramenée à **6 M€** et l'ensemble des opérations groupées ne pourra être entièrement réalisé sur l'année, engendrant alors, un décalage sur 2027. Un soutien par maîtrise d'œuvre extérieure sera également envisagé.

Ces travaux sont répartis sur l'ensemble du territoire du SEA :



2-4-2 Les travaux de réhabilitation d'ouvrages

Les travaux de réhabilitation des ouvrages représentent à partir de 2026 une part importante du PPI et plusieurs opérations vont s'achever en début d'année :

- *Les travaux de réhabilitation du Château d'Eau de SAINT AUGUSTIN* s'achèveront au 1er trimestre 2026. Les réfections consistent en la réétanchéification de la cuve, la reprise du génie civil dégradé. Elles permettront de remettre en service cet ouvrage après une dizaine d'années d'arrêt. L'augmentation de la population sur ce secteur rend nécessaire la réhabilitation de cet ouvrage qui constitue une sécurité supplémentaire grâce à sa capacité de stockage. Le fonctionnement du château d'eau réhabilité devrait également être moins consommateur d'énergie.



- *Les travaux de réfection de la station de surpression du Pressoir* sur la commune déléguée de La POUËZE et la sortie des canalisations d'alimentation du domaine privé permettront de sécuriser l'approvisionnement du secteur Nord de la Régie.



- *La construction de la station de surpression de BECON-VILLEMOSAN (BECVIL)* prévue initialement début 2024, a été décalée pour des problématiques d'acquisition de terrain : les études seront lancées en 2026.
- *Les travaux de réhabilitation prévus sur le château d'eau de MOZE-SUR-LOUET* vont débiter en 2026. Il s'agira de reconfigurer les jeux de vannes, de changer toutes les canalisations inox de l'ouvrage tout en facilitant l'exploitation ultérieure de l'ouvrage et de sécuriser la distribution d'eau sur le secteur.

En complément de ces opérations déjà lancées s'ajoutent des désordres récentes de DURTAL et MORANNES.



La toiture de l'usine de MORANNES a des fuites impactant le génie civil de l'ouvrage : sa réfection aura lieu en 2026. **100K€** seront consacrés à cette opération.

Plusieurs anomalies sur l'usine de DURTAL ont fait l'objet de diagnostics en 2025 : infiltrations d'eau, oxydation anormale des inox, désagrégation des résines dans les bâches. Des réfections conséquentes auront lieu cette année. **200K€** seront consacrés à cette opération en 2026.

Enfin, le SEA terminera cette année un audit de l'ensemble de ses ouvrages dans l'objectif de produire un programme pluriannuel de réhabilitation et d'entretien des ouvrages (châteaux d'eau, bâches de stockage, réservoirs et stations de surpression). L'étude estimée au total à **150K€** et débutée en 2025 s'achèvera cette année.

2-4-3 L'abandon de certains ouvrages sur le territoire

L'aboutissement du projet de restructuration de la production et de la distribution d'eau sur notre territoire a permis de présenter dans le schéma directeur du SEA l'abandon d'un certain nombre d'ouvrages qu'il convient de gérer.

Ainsi, l'arrêt définitif de l'usine de ROCHEFORT-SUR-LOIRE ayant eu lieu, il sera nécessaire en 2026 de procéder à son démantèlement. **300k€** sont estimés pour la réalisation des travaux.

De la même manière, l'usine de CHALONNES-SUR-LOIRE devrait faire l'objet d'une désaffectation partielle avant une restitution du bâtiment à la commune (environ 85k€).

Des diagnostics seront également menés sur les usines de SEGRE EN ANJOU BLEU, de SEICHES SUR LE LOIR et sur le château d'eau de JARZE afin de préparer une déconstruction dans les années à venir.

2-4-4 La poursuite des travaux de construction de la nouvelle usine de SAINT GEORGES SUR LOIRE

Un travail important sera poursuivi par les équipes pour que la commande politique et l'enveloppe budgétaire soient respectées. Ce chantier, prévu sur 2 exercices comptables et d'un montant d'opérations de près de 10M€, devrait à lui seul représenter près de **6M€** en 2026. La mise en service de la nouvelle usine de St Georges est programmée à l'automne 2026.



2-4-5 Le lancement des travaux de construction des futurs locaux d'exploitation



Les futurs locaux de la régie SEA s'implanteront dans la zone d'aménagement de la Mûrie à Saint Georges sur Loire. Les travaux débuteront fin 2026 avec un emménagement prévu fin 2027.

La superficie du terrain est de 3000 m². Il accueillera un bâtiment de 700 m² pour l'accueil du public, les agents, le remisage de véhicules et le magasin. Les 2100 m² extérieurs restant seront dédiés au stationnement, au stockage, et une aire de lavage y sera installée.

Les locaux permettront l'accueil de la clientèle, des espaces pour le personnel et le matériel, ainsi qu'un espace dédié à la sensibilisation du public sur l'eau. Un local d'archives est aussi prévu pour mettre fin à la location de box.

Le coût estimé est de **3 M€ HT** (hors scénographie pédagogique), dont **450 k€ HT** sont inscrits au budget 2026, avec une maîtrise d'ouvrage des travaux confiée à Alter Public.

2-4-6 Les travaux sur les puits et captages

Un nouveau puits à drains à SAINT GEORGES SUR LOIRE

En raison de la production déficitaire des puits, notamment durant les épisodes de sécheresse, il avait été décidé la construction d'un nouveau puits à drains dans le champ captant de Saint Georges sur Loire pour un montant

total estimé à **1 M€**. Un Assistant à maîtrise d'ouvrage et un maître d'œuvre ont assuré le suivi et la réalisation technique et administrative du chantier. L'année 2026 sera consacrée à la mise en œuvre de la tranche ferme associée à la reconnaissance du site et à l'élaboration des dossiers administratifs. Le démarrage de la tranche optionnelle 1 correspondant à l'exécution du chantier. **200 K€** ont été budgétés pour l'exécution de ces missions sur l'année 2026.

La réhabilitation de la prise d'eau de CHAUVON (LE LION D'ANGERS)

La hauteur actuelle de la prise d'eau de l'usine de CHAUVON, au Lion d'Angers, ne permettant pas de descendre le niveau de la Mayenne suffisamment bas lors des écoures : une réflexion avait été initiée en 2025 pour trouver une solution. Les recherches effectuées ont permis d'aboutir à un projet de réaménagement de la prise d'eau pour 2026 pour un montant estimé à **100 k€**. La consultation ayant été classée infructueuse en l'absence d'offres, de nouvelles pistes sont étudiées.

Aménagement du forage d'essai à SAINT REMY LA VARENNE

12 000 € ont été budgétés en 2026 dans le cadre du projet d'exploitation d'un forage d'essai comme secours en période de sécheresse à Saint Remy la Varenne. Ce budget tient compte du coût des travaux d'aménagement du forage d'essai et du montant des prestations d'un l'hydrogéologue.

2-5 La poursuite de la modernisation des outils liés à l'exploitation

2-5-1 Le déploiement d'un nouveau Système d'Information Géographique (SIG)

Le nouveau SIG est désormais opérationnel et déployé pour tous les agents.

Cette année 2026 sera consacrée à une optimisation de l'outil SIG afin qu'il s'adapte parfaitement aux besoins de chaque utilisateur. L'intégration automatique des SIG des délégataires dans notre base sera effective courant 2026 : une enveloppe de **20K€** a été fléchée au budget pour mettre en place l'interfaçage.

2-5-2 Le recalage du réseau AEP en classe de précision A

La prestation de recalage des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP) du SEA en classe de précision A s'inscrit également dans un projet pluriannuel visant à répondre à une obligation réglementaire qui prévoit que d'ici 2026, chaque réseau situé dans une entité urbaine soit géoréférencé avec une précision « classe A ».

Une première tranche de recalage, correspondant au territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, a été menée en 2025.

Fort de cette expérience, un nouveau marché pour réaliser cette prestation sur les 3 Communautés de communes restantes a été lancé en fin d'année 2025. Il est prévu environ **350k€** sur cette action en 2026.

Le recalage des réseaux d'AEP d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance débuteront en 2026 et les prestations s'achèveront en 2027 pour la Communauté de Commune Anjou Loir et Sarthe.

2-6 Le déploiement du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) :

Le budget Système d'Information 2026 du SEA poursuit la mise en œuvre du SDSI initiée en 2024, avec une modernisation clé de l'infrastructure numérique et un accent sur la cybersécurité.

Ce budget traduit une ambition forte de modernisation du SI avec le maintien de l'exploitation courante qualitative. La réussite de ce programme nécessitera une coordination étroite entre les différents acteurs (DSI, métiers, prestataires) et un suivi rigoureux des engagements financiers.

Ce budget est à la fois ambitieux en termes de projets à conduire et prudents sur les montants à engager financièrement. Il importe en effet d'assurer une flexibilité dans la gestion des engagements afin de faire face aux risques découlant de certains aspects encore inconnus lors de l'élaboration du budget.

Sur l'exercice 2025, un budget prudent avait également été établi : la recherche d'optimisations des moyens à mettre en œuvre a permis de ne pas consommer la totalité des lignes budgétaires. Les dépenses réalisées sont issues de la non-utilisation de crédits fléchés sur les assistances à maîtrise d'ouvrage, ces travaux ayant été conduits en interne par le Responsable des Systèmes d'information.

Les montants réalisés sur 2025 représentent 44% du budget sur les dépenses d'exploitation et 36% sur l'investissement.

Durant toute la période du SDSI, la nature évolutive des projets nécessiteront certainement des ajustements rapides pour gérer au plus près :

- Les aléas de calendrier : certains projets peuvent être décalés (exemple : SI29-Optimisation du SI Financier dont la mise en production dépend d'une commande février/mars) ou au contraire accélérés.
- Les impératifs de cybersécurité : les menaces évoluent rapidement et peuvent nécessiter des investissements difficiles à anticiper.
- La coordination entre projets : des dépendances techniques peuvent générer des besoins complémentaires non identifiés initialement.

Le montant total du budget pour le fonctionnement et le déploiement du SI en 2026 s'élève à **464K€** dont **267K€** en dépenses d'exploitation. Il est réparti en 7 axes :

Intitulé	Dépenses exploitation	Dépenses Investissement
1. Modernisation des systèmes d'exploitation	81 833 €	142 076 €
2. Cybersécurité - Priorité stratégique	38 290 €	
3. Gestion clientèle et exploitation	17 223 €	2 325 €
4. Accompagnement et conseil	5 513 €	20 000€
5. Infrastructures et télécommunications	77372 €	
6. Outils métier	24 583€	
7. Équipements et matériels	5 000 €	31 096€
8. Prestations divers et support	17 000 €	
9. Formation et veille	450 €	
TOTAL	267 264 €	196 393 €

A l'issue du déploiement des différents outils, le SEA aura besoin de se doter d'un système de pilotage fiable et partagé, permettant entre autres de maîtriser efficacement les coûts, mesurer la performance et disposer d'un véritable outil d'aide à la décision en interne. Il devra également être un outil de dialogue avec les élus et les différents partenaires du SEA.

Ces travaux de construction de l'architecture décisionnelle et l'élaboration des référentiels de gestion du SEA constituent le socle de cet outil. Ils débiteront au cours du second semestre 2026 : l'accompagnement par des experts en structuration de la donnée est indispensable et une première enveloppe de **30K€** est inscrite dès 2026 en investissement (Autorisation de Programme AP/CP du SDSI). Ces travaux constituent l'aboutissement du

déploiement du SDSI et avaient été planifiés dans ce cadre. Ils se poursuivent et seront poursuivis par un intégrateur de l'outil de pilotage.

2-7 Les moyens généraux du SEA

Dans l'ensemble, le budget des dépenses d'exploitation liées aux moyens généraux devrait augmenter d'un peu moins de 10 %, principalement en raison de la hausse des coûts de l'électricité et des assurances.

En revanche, le poste investissement sera réduit par rapport à 2025 : la majeure partie du renouvellement de la flotte automobile étant prévue pour 2025. Le budget 2026 sera essentiellement composé des Restes À Réaliser de 2025.

2-7-1 Fin du renouvellement de la flotte automobile

Au total 22 véhicules neufs ont été achetés dont 9 véhicules électriques, respectant ainsi le quota de renouvellement de 40% en véhicules à faible émission qui s'impose au SEA.

Le budget 2026 inclut les dernières acquisitions de véhicules à réaliser ainsi que les RAR 2025 pour les véhicules livrés début 2026, ce qui représente une enveloppe globale en investissements de **259K€** contre 516K€ portés au budget 2025. Le montant total du renouvellement de la flotte de véhicules s'élèvera à **660k€**, y compris les équipements réalisés sur les utilitaires.

	2025		2026		TOTAL Investissements	
	Coût d'achats	Nbre de véhicules	Coûts d'achats estimatif	Nbre de véhicules	Coûts d'achats	Nbre de véhicules
Electrique	230 179 €	8	30 000 €	1	260 179 €	9
Lot citadines électrique	105 141 €	4			105 141 €	4
Lot compact électrique	38 120 €	1			38 120 €	1
Lot partner électrique	86 918 €	3	30 000 €	1	116 918 €	4
Thermique	220 565 €	9	110 000 €	4	330 565 €	13
Lot Experts	119 867 €	5	50 000 €	2	169 867 €	7
Lot petit SUV essence	100 698 €	4	26 000 €	1	126 698 €	5
lot Master			34 000 €	1	34 000 €	1
Total général	450 744 €	17	140 000 €	5	590 744 €	22

La mise en place d'une flotte de véhicules neufs plus économiques, favorise également la réduction du poste de maintenance des véhicules et la baisse du coût des carburants qui viennent amortir les hausses des autres postes sur les dépenses d'exploitation.

2-7-2 Poste électricité : hausse de l'enveloppe

Le marché de fourniture d'électricité porté par le SIEMML (en groupement de commandes) entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 2 ans.

Les nouvelles conditions sont favorables avec l'annonce :

- D'une baisse des tarifs du KWh entre 30 et 40% en moyenne par rapport à 2025 et le retour des tarifs Heures hiver/Heures été et heures creuses/ heures pleines.
- D'une hausse de 10% de la TURPE (taxe d'acheminement)

En contrepartie, l'estimation du budget sur ce poste inclut une hausse moyenne de 16% des consommations, selon le détail suivant :

- Site de l'Usine du Boyau à St Georges : + 4 mois de consommation en doublon pour la mise en route de la nouvelle usine (Soit **+40%** du coût total par rapport à 2025 sur ce site).
- Site du Pressoir (à La Pouëze) : +1 mois de consommation en doublon pour la mise en route de la nouvelle station de surpression (Soit **+20%** du coût total par rapport à 2025 sur ce site).

- Ajustement des consommations à la hausse de certains sites : modélisation du siège de Beaucouzé (+ d'effectifs et installation de postes de recharge) - et année pleine) - Station Gravereuil (hausse des consommations depuis 2025).

Globalement, la hausse du poste électricité devrait être amortie par des tarifs significativement à la baisse obtenue sur le marché de fourniture d'électricité du SIEM (conclu pour 2026 et 2027). Un travail de fond sera conduit avec l'appui d'un conseiller proposé par le nouveau prestataire, pour optimiser les tarifs proposés HP/HC sur les plus gros ouvrages du SEA.

Enfin une demande de remboursement de la TICFE au titre des factures 2025 a été provisionnée en recettes pour **30K€**.

2-7-3 Evolution du marché des assurances

Courant 2025, le contrat couvrant les risques sur les véhicules (flotte automobile du SEA et missions collaborateurs et élus) a été résilié unilatéralement par l'assureur titulaire avec effet au 31/12/2025.

Parallèlement, l'assurance Responsabilité Civile a été revue drastiquement à la hausse avec une augmentation de +50% des cotisations.

Le nouveau marché relancé en 2025 sur l'assurance flotte auto s'est avéré infructueux. La consultation de gré à gré a permis toutefois de signer un nouveau contrat d'assurance des véhicules tenant compte à la fois de la hausse des tarifs et du nombre de véhicules à assurer. Les anciens véhicules seront progressivement cédés en 2026 et des économies pourraient être réalisées.

Globalement le poste assurances progresse de **110%** et atteindra **60K€** en 2026. L'ensemble des contrats fera l'objet du lancement d'un nouveau marché en 2026 avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027. La consultation sera réalisée avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, expert en assurances.

2-8 Les actions de communication du Syndicat en 2026

Les objectifs externes et internes du plan de communication 2026 s'organisent autour de la valorisation des grands projets du Syndicat et du service rendu aux usagers.

2-8-1 La communication externe et interne du Syndicat

En 2026, la communication externe vise d'abord à rendre visibles et compréhensibles les grands projets structurants du Syndicat : construction d'une nouvelle usine d'eau potable à Saint Georges sur Loire, déploiement de la télérelève, travaux de construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation pour la Régie, emménagement au Village des Syndicats à Ecoflant avec le SIEM et 3R d'Anjou, etc.

Il s'agit de montrer l'avancement concret des chantiers, d'expliquer les enjeux (qualité de l'eau, sécurisation, modernisation du service) et de valoriser l'image technique et institutionnelle du Syndicat d'Eau de l'Anjou auprès des usagers, élus, médias et partenaires.

Les principaux objectifs externes sont notamment les suivants :

- Informer régulièrement sur l'avancée des travaux de construction de la nouvelle usine de Saint Georges (panneaux, time lapse, vidéo pédagogique, événementiels, articles web et presse).
- Expliquer la mise en œuvre de la télérelève (campagne commune avec les délégataires, messages pédagogiques sur les compteurs d'eau et les bénéfices pour l'utilisateur).
- Promouvoir le déploiement des bornes de puisage auprès des entreprises et administrations concernées (flyer, cartographie numérique, stickers, communication presse).

- Valoriser les événements grand public (Journée Mondiale Européennes du Patrimoine) pour affirmer la présence du Syndicat de l'Eau de l'Anjou.
- Harmoniser l'image externe via la refonte de la charte graphique, la mise à jour des supports et de la signalétique sur les bâtiments et matériels.
- Renforcer la dimension pédagogique (vidéos, animations, mutualisation avec le syndicat de déchets 3RD Anjou) pour faire comprendre les enjeux de l'eau et les infrastructures de potabilisation de l'eau.
- Améliorer la relation usagers : enrichir le site internet du SEA, faire évoluer le portail client, adapter les supports et messages du service client.

En ce qui concerne la communication interne, elle doit permettre d'apporter plus de lisibilité aux équipes sur les projets, à renforcer la cohésion et à faire des agents de véritables ambassadeurs du Syndicat auprès du public, des élus et des partenaires.

Elle accompagne aussi les évolutions en cours (mise en place d'une nouvelle charte graphique, nouveaux ouvrages ou nouveaux locaux) pour donner du sens et favoriser l'appropriation en interne.

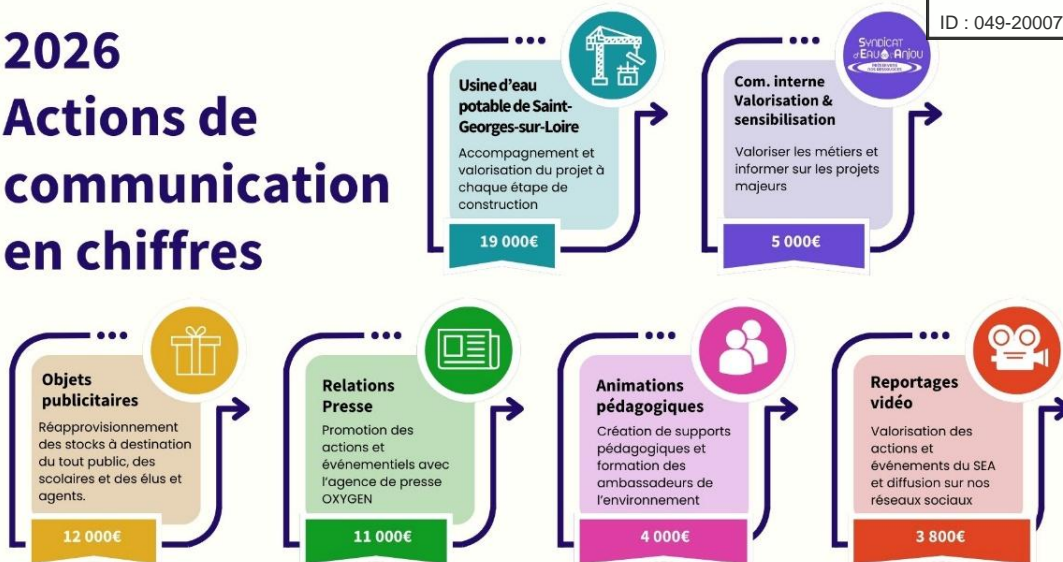
Les objectifs internes structurants sont notamment :

- Renforcer la circulation de l'information par une stratégie directe : points réguliers avec la direction, responsables et équipes, et l'intégration de la communication dans les réunions de service.
- Donner de la visibilité aux projets (usine, bâtiment d'exploitation, Village des Syndicats, feuille de route) et permettre à chacun de comprendre les enjeux et les étapes.
- Accompagner les collaborateurs dans l'application de la nouvelle charte graphique (supports prioritaires orientés usagers, cohérence globale des outils).
- Développer le sentiment d'appartenance par des événements internes (journées de cohésion, rencontres, repas de fin d'année, boîtes à idées, animations).
- Promouvoir les métiers et les équipes (campagne métiers, portraits photo et vidéo, valorisation du savoir-faire).
- Soutenir la politique RH (campagne de recrutement, livret/guide d'accueil, intégration des nouveaux agents).
- Mettre en place des outils d'information interne comme un « flash info » pour valoriser les projets de la feuille de route.

Un point important du plan de communication 2026 est l'articulation entre les deux dimensions, externe et interne. En effet, de grands projets structurent la communication à la fois vers l'extérieur et vers l'intérieur, avec des objectifs complémentaires.

En externe, on valorise le service rendu, la transparence, la technicité et l'image du Syndicat d'Eau de l'Anjou ; en interne, on donne de la matière aux agents pour qu'ils comprennent les projets, s'y engagent, relaient le message sur le terrain et soient de véritables parties prenantes.

2026 Actions de communication en chiffres



2-8-2 La coopération internationale et les partenaires du Syndicat

1/ La solidarité internationale

La loi Oudin Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement au financement d'actions de solidarité internationales dans ces secteurs

Le Syndicat prévoit un budget annuel de **6000 €**, similaire à l'enveloppe allouée en 2025, pour soutenir différentes associations d'aides humanitaires locales.

En 2025, les élus ont poursuivi leurs soutiens financiers (2000 € à chacune des associations) :

- Association **AFDI Maine-et-Loire**, de soutien aux populations locales en difficultés via l'agriculture et l'accès à l'eau ou au maraîchage dans différents pays africains (Tunisie, Congo ou Burkina Faso)
L'AFDI Pays de Loire soutenait en 2025 les agricultrices de la région en guerre du sud Kivu au Congo (RDC). En 2026, il s'agira de soutenir le projet "offrir l'eau, nourrir la paix" au Burkina Faso.
- Association **Avec l'Ethiopie** via le forage de puits à main dans des villages ruraux isolés Ethiopiens
- Association **la Tontine** qui soutient l'accès à l'eau des villageois au Sénégal (région de Lompoul) via le forage de puits avec panneaux photovoltaïques et réservoirs sur pilotis ou l'installation de hall de marché couverte (projet soutenu par le Syndicat en 2024)



2/ Les partenaires du Syndicat :

- Le SEA est membre du Pôle des syndicats départementaux d'Eau potabilisée de la Loire. Le SEA prend en charge l'organisation et l'avance de frais partagés du stand au Carrefour des gestions locales de l'Eau 2025 et 2026 à Rennes. Le SEA conserve également la présidence tournante du Pole Grand Ouest en cette année de transition de mandat et la coordination administrative afférente, ce qui impliquera essentiellement la mise à disposition de temps de travail du personnel permanent du SEA.
- En 2024, le SEA est entré au capital de la société publique d'aménagement ALTER Public. Le SEA reste actionnaire sans dépense envisagée en 2026. ALTER Public assure actuellement la maîtrise d'ouvrage déléguée (« quasi régie ») pour la construction des locaux d'exploitation de la régie sur la commune de Saint Georges sur Loire.
- Le Syndicat est également partenaire du syndicat informatique E-Collectivités qui propose différents outils pour la gestion du Syndicat (maintenance de 1er niveau l'outil financier Berger Levrault ou accès à la plateforme des marchés publics marches-securises.fr et accès à un parapheur de signature électronique des documents. Une prestation de Délégué à la Protection des données (DPO) a également été commandé pour la mise à jour du plan d'actions RGPD du SEA en 2025 (**1 800 €**)
- Le SEA est également adhérent à plusieurs réseaux professionnels : Réseau Loire Alerte, AMORCE, FNCCR et France Eau Publique (FEP), IdealCO. Le SEA a participé en octobre 2025 à l'organisation du congrès national AMORCE à Angers, en partenariat avec le SIEML et le SIVERT.

3 LES RESSOURCES HUMAINES

3-1 Effectifs et données sociales 2025

Etat des effectifs au 31/12/2025 :

	Fonctionnaires	Permanents	CDI	CDD	Alternants	Salariés Privé	Total
Effectifs	9	9	27	2	1	30	39
en %	23%	23%	69%	5%	3%	77%	100%
Catégorie A	3	3	3	0	0	3	6
Catégorie B	3	3	11	1	0	12	15
Catégorie C	3	3	13	1	1	15	18
Temps plein	9	9	26	2	1	29	38
Temps Ncomplet	0	0	0	0	0	0	0
Temps partiel	0	0	1	0	0	1	1

Sur l'année 2025, le turn-over reste élevé avec un taux de 22,6 % malgré un léger ralentissement constaté par rapport à 2024. Il s'explique par des mouvements réguliers d'arrivées et départs, en particulier sur certains postes en CDD avec une forte rotation. Le taux de départ sur les postes permanents s'établit quant à lui en-dessous des 10 %.

	Arrivées		Départs				
	Détachement	Recrutement externe	Fin de CDD	Retraite	Fin période d'essai	Licenciement / Rupture co	Démission
Catégorie A						1	
Catégorie B		4					
Catégorie C		4	3		1	1	1
Permanents		5			1	1	1
Non Permanents		3	3			1	
TOTAL	0	8	3	0	1	2	1
	8		7				

Fin 2025, tous les départs étaient compensés par des arrivées ou sur le point d'être validés avec une prise de poste prévue en janvier 2026. Le Syndicat démarrera l'année 2026 avec des effectifs quasiment au complet : un poste d'Agent d'Exploitation restant à pourvoir dans le cadre de la montée en puissance de l'équipe Exploitation Régie.

Effectifs cible 2024	
CDI - Titulaires	38
CDD - Intérim	2
Alternants	1
TOTAL	41

Effectifs cible 2025	
CDI - Titulaires	41
CDD - Intérim	1
Alternants	1
TOTAL	43

Jusqu'à présent, les recrutements de CDD se faisaient essentiellement sur des contrats longs de façon à proposer des missions attractives et à capitaliser sur le temps de formation des nouvelles recrues. Cette année, des missions courtes (de 4 et 8 semaines) ont été expérimentées au service Clientèle qui ont permis de répondre efficacement à un besoin opérationnel ciblé et immédiat avec une formation restreinte des agents. Une expérimentation qui a été concluante et qui mériterait d'être envisagée de nouveau.

Malgré une forte augmentation de la fréquence des arrêts, l'absentéisme a diminué en 2025, passant de 6,7% à 5,88 %. Il reste élevé en raison d'un arrêt maladie de très longue durée (plus de 250 jours ouvrés) représentant plus de 50% du nombre de jours d'arrêt maladie. En dehors de ce cas particulier, on retrouve un taux d'absentéisme inférieur à 3%, équivalent à celui de 2023.

3-2 Les charges de personnel en 2025

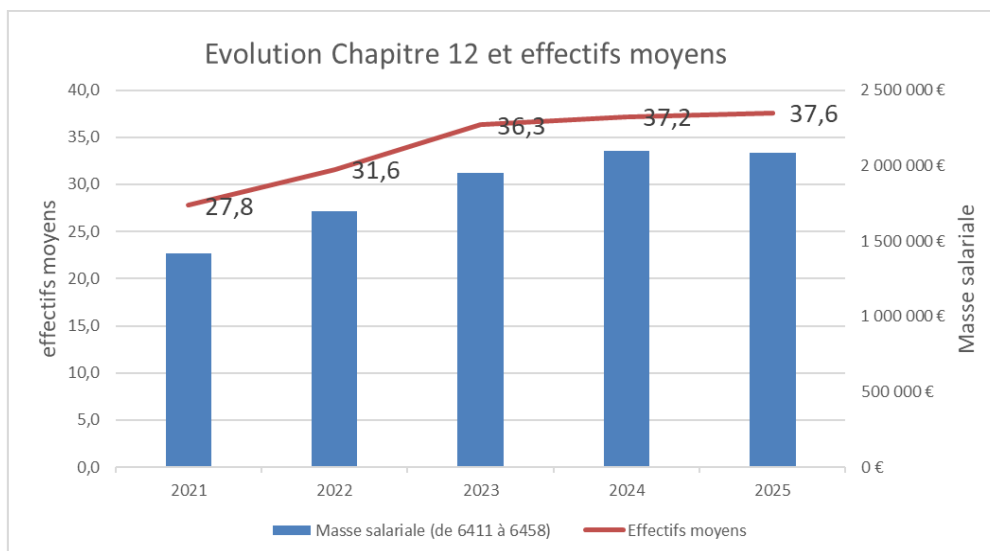
Le budget 2025 du chapitre 012 prévoyait une enveloppe de **2 324 K€**.

Le total des charges de personnel en 2025 s'est élevée à **2 084 K€**, soit une économie de 240 K€.

L'effectif moyen constaté sur 2025 s'établit à 37.6 ETP, en-dessous de l'effectif projeté au budget (41). Plusieurs vacances de postes liées à des départs non prévus et des recrutements non pourvus ont un impact significatif sur les effectifs réels et donc sur la masse salariale.

On peut constater une légère progression de l'effectif moyen entre 2024 et 2025, tandis que la masse salariale s'est stabilisée. L'absence d'un Directeur de Régie sur une très grande partie de l'année pesant en proportion plus fortement sur les coûts salariaux que sur les effectifs.

Evolution des données isolées de masse salariale de 2021 à 2025



3-3 Les perspectives de charges de personnel 2026 :

Les créations de poste réalisées en 2025 vont peser sur la totalité de l'année 2026, générant ainsi un effet report non négligeable. De même que les arrivées réalisées en janvier 2026. Le budget du chapitre 12 intègre donc un effectif au complet pour le syndicat sur l'année entière ainsi que la création d'un poste de fontainier.

L'écart entre le réalisé 2025 et le budget 2026 est donc significatif, mais il est davantage la conséquence de l'atteinte des effectifs cible du syndicat que d'une inflation salariale. Sur ce point, quelques évolutions ont d'ores et déjà été actées à travers la revalorisation des titres restaurant et de l'astreinte ou encore l'augmentation des tarifs des contrats santé.

Ce budget 2026 est ainsi assez représentatif de la masse salariale réelle nécessaire, pour une année standard, quand tous les postes sont pourvus.

Cf Annexe 1 : tableau des effectifs au 7/01/2026

Cf Annexe 2 : Organigramme 2026

3-4 Projets en ressources humaines à conduire sur 2026

Parmi les projets RH 2025, le SEA envisageait d'avancer sur la question de la politique de rémunération. Une réflexion a été initiée et devrait pouvoir aboutir courant 2026.

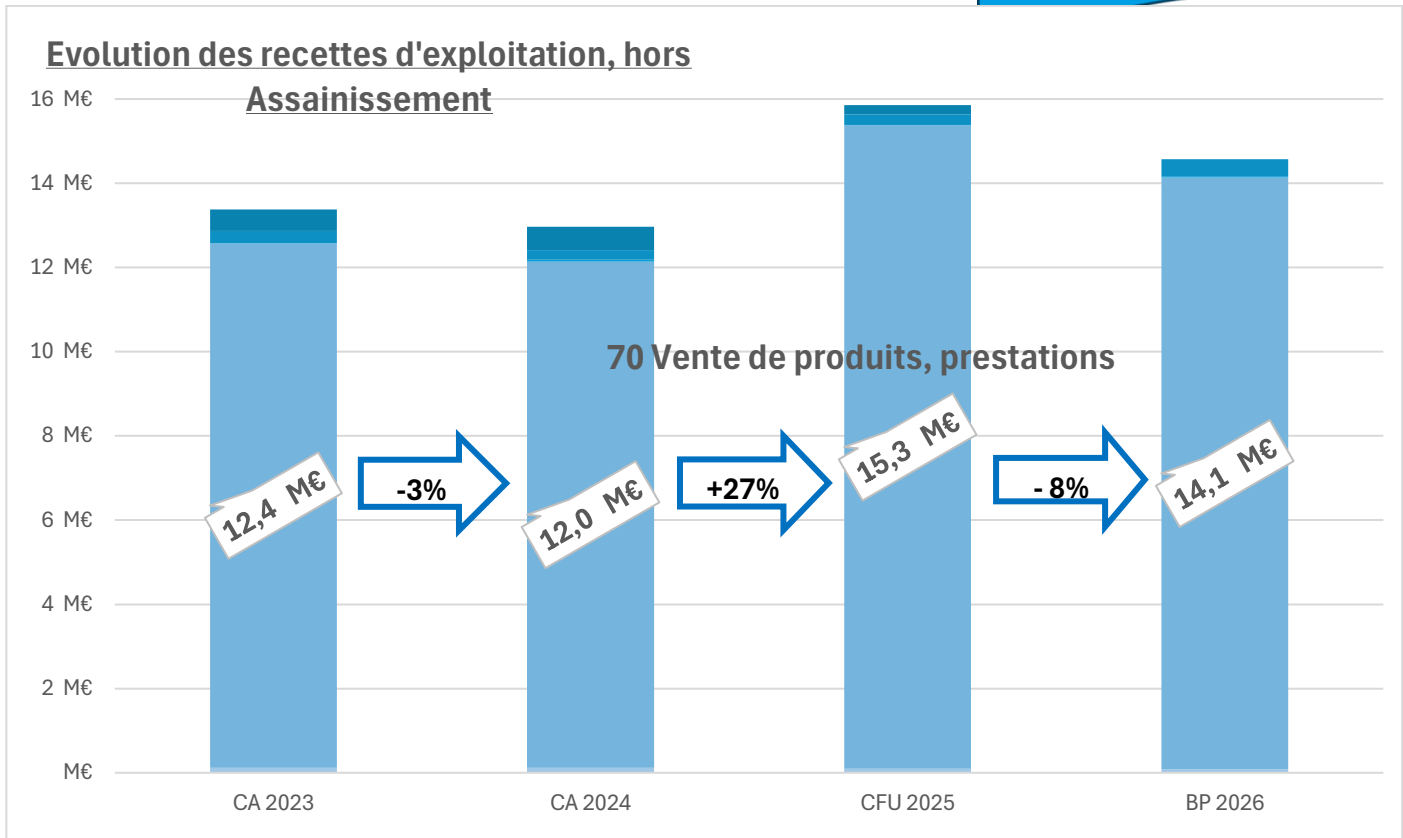
Ce sujet reste étroitement lié à celui de l'attractivité du Syndicat et donc à sa capacité à réduire son turn-over. Dans un premier temps, une comparaison objective avec les pratiques du marché doit être réalisée afin de mesurer un éventuel écart. On peut anticiper que cette comparaison avec les salaires pratiqués par les entreprises du secteur ne sera pas favorable au Syndicat, ce qui nécessitera de s'interroger sur les mesures correctrices à envisager.

Chaque année, l'activité RH reste assez soutenue que ce soit pour pallier les mouvements de personnel, accompagner les projets ou répondre aux contraintes réglementaires. Une attention particulière sera donc portée à la structuration du service, à travers ses outils et process, afin de maintenir le niveau de service apporté.

4 PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026

4-1 Evolution des recettes

CHIFFRES CFU 2025 ET
BP 2026 PROVISOIRES



L'évolution globale des produits d'exploitation est portée par celle du poste principal de recettes que constitue la vente d'eau. 2025 est une année de « rattrapage » en matière de facturation aux abonnés de la Régie. Le montant des recettes enregistrées sur 2025 inclut donc des recettes liées à l'exercice 2024 (sous-estimation lors des rattachements de recettes sur l'exercice 2024). Ce décalage de facturation a également eu un impact sur les montants des redevances Agence de L'Eau collectées sur la facturation effective.

Les recettes 2026 ont été ré-évaluées sur la base de consommations d'une année (référence 2024 où la consommation était en baisse) pour les recettes liées à la facturation sur la régie (vente d'eau et redevances assainissements pour les communes concernées).

Enfin le montant des rattachements de recettes pour 2025 s'élève à 3.7 M€ sur les ventes d'eau un peu moins d'1M€ sur la régie.

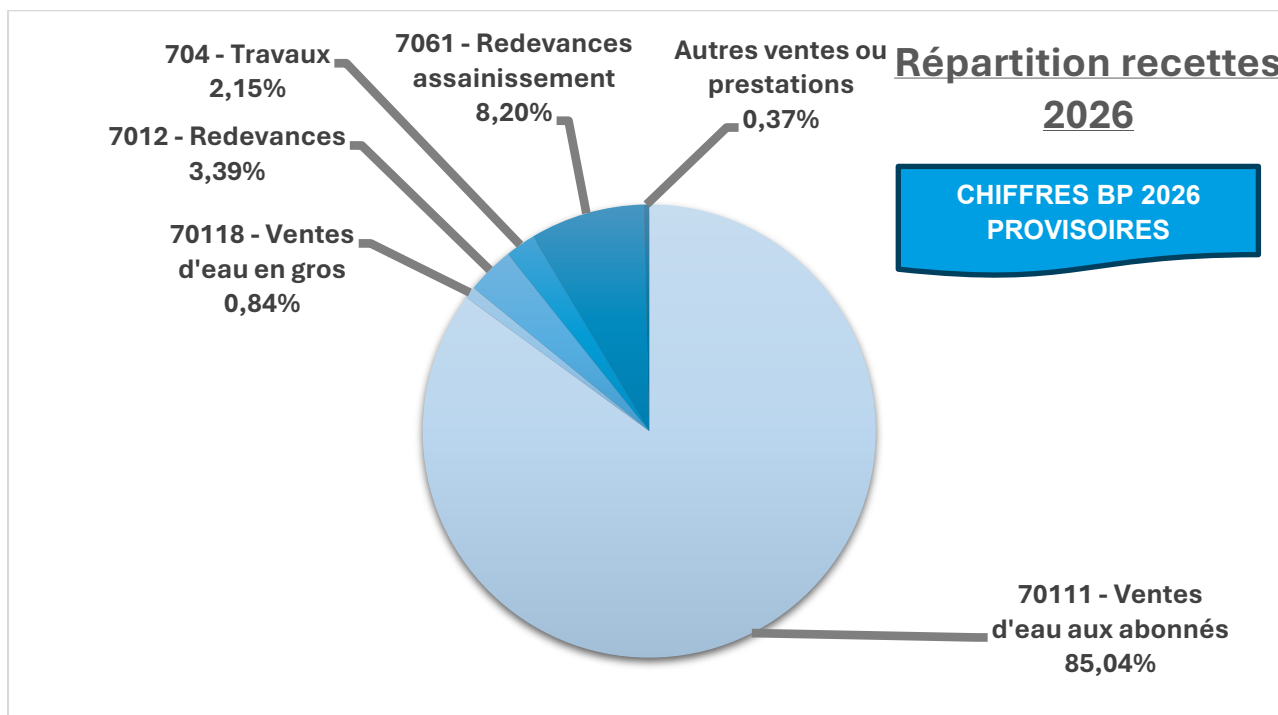
4-1-2 Estimation des recettes de vente d'eau pour 2026 :

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 049-200077402-20260220-DCS26_02_20_03-DE



En 2026, le prix de l'eau (hors redevance) facturé aux usagers sera identique pour l'ensemble des abonnés du SEA, avec **un abonnement annuel de 86.68 €HT et une part variable (consommation) au tarif de 1.686 €/m3.**

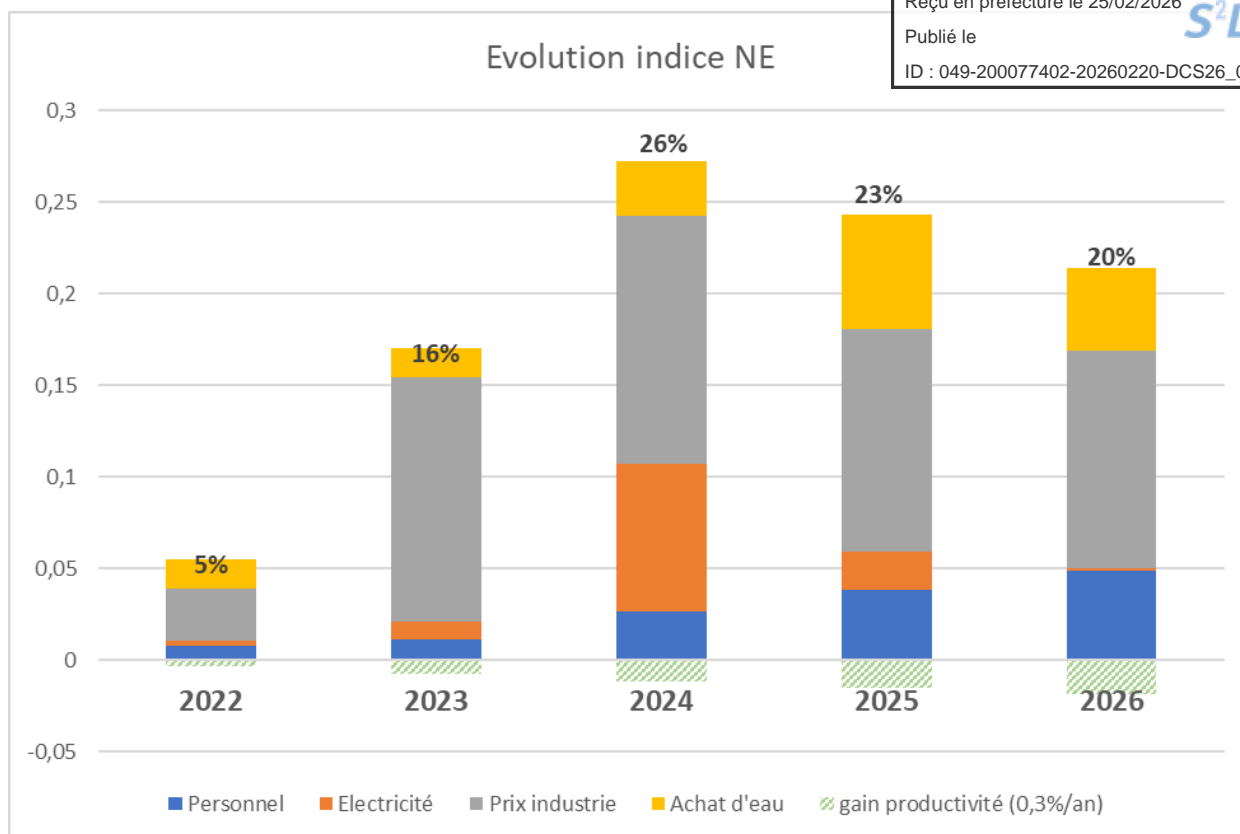
Ce tarif correspond à l'aboutissement du plan de convergence tarifaire voté en 2020.

L'inflation appliquée pour le vote des tarifs est identique à la référence choisie depuis plusieurs années à savoir celle inscrite au Projet de Loi de Finances pour 2025. Elle s'établissait à 1.1%. Au titre de comparaison, le montant de l'inflation sur les prix à la consommation s'élève quant à lui à 1% au 31/10/2025 (donnée INSEE).

Dans le champ d'activité du SEA, l'inflation devrait avoir un impact sur son budget proche de 1%. Les évolutions de prix retraçant l'inflation liée à l'exploitation sont en baisse sur l'ensemble des contrats de DSP, soit une diminution de 1.3% en moyenne.

	Contrat	K (actualisation 2026)
SAUR	Bierné	- 1,2%
SAUR	Nord -Ouest *	- 0,8 %
SAUR	Nord Est*	- 2,6 %
VEOLIA	Sud Est	- 0,1 %

Cette baisse s'explique principalement par une nette diminution des indices du coût de l'énergie comme le montre le graphique ci-dessous reprenant l'évolution de l'indice de révision des prix du contrat de délégation de service public Nord-Est :



Ainsi pour 2026, le comité syndical de décembre 2025 a acté la fin de la convergence tarifaire.

Les éléments de variation du tarif final prennent en compte par rapport au scénario initial :

- L'évolution des tarifs des délégataires,
- L'inflation à hauteur de 1.1%
- Une baisse des volumes de 2.4% (qui correspond aux volumes consommés en 2024).

Ainsi les recettes de vente d'eau devraient atteindre **12.79 Millions** d'euros en 2026, répartis comme suit :

Secteur	Estimations 2025	Estimations 2026	Evolution 26/25
RMDP NE	1 933 400 €	2 049 185,68 €	+ 6%
RMDP NO	2 886 200 €	2 999 260,06 €	+ 4%
Industriel NE	170 500 €	200 000 €	+ 17%
Sud-Est (changement de périmètre)	1 810 000 €	2 165 000 €	+ 20%
Bierné	570 000 €	555 000 €	- 3%
DSP Layon	750 000 €	0	- 100%
Cœur Layon (nouveau périmètre régie avec prestation)	0	803 000 €	+ 100%
Secteur Régie	3 843 746 €* 3 843 746 €*	3 948 455 €	+ 3%
TOTAL	11 963 846 €	12 719 901€	+ 6%

* En 2025, les recettes de la régie, y compris les rattachements, seront supérieures au montant de ce tableau, en raison de facturation de volumes consommés en 2024. Il est proposé de comparer les recettes

prévisionnelles 2026 avec des recettes théoriques de 2025 pour percevoir égal.

4-1-3 Evolution des redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)

En 2025, les redevances collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont évolué.

La redevance pollution a été remplacée par une redevance consommation sur des mécanismes assez similaires qui n'auront que peu d'impact sur le budget du SEA.

En revanche, une nouvelle redevance « performance des réseaux d'eau potable » à hauteur de 0,02 € par m3 facturé à l'échelle du SEA a été créé. Cette redevance est répercutée sur les volumes facturés aux abonnés pour un montant équivalent.

Habituellement, le mécanisme des redevances n'a que peu d'impact sur le budget puisque la balance entre recettes et dépenses (versement à l'agence de l'eau) est quasiment à l'équilibre.

Cependant, au vu de la mise en place des nouvelles redevances en 2025 et les décalages de facturation sur la régie, l'équilibre ne sera pas respecté sur plusieurs exercices.

Ainsi, les versements de redevance à l'Agence de l'Eau seront modifiés en 2026, avec :

- Le 1^{er} versement de la redevance performance réseau eau potable sur l'ensemble du SEA, sur la base des redevances facturés en 2025,
- Le 1^{er} versement de la redevance consommation eau potable sur la régie du SEA, sur la base des redevances perçues en 2025,
- Le dernier versement de la redevance pollution sur la régie du SEA, sur la base des redevances perçues en 2025 (et émises sur les années précédentes),

Aucune dépense sur le versement des redevances n'a fait l'objet d'un rattachement sur le budget 2025, Les déclarations et les versements sont liés à l'exercice de facturation et non de consommation.

Impact des redevances AELB sur l'exécution du budget

	2024			2025			2026 - BP		
	Recette	Dépense	Reversement	Recette	Dépense	Reversement	Recette	Dépense	Reversement
Redevance	Montant facturé	Rattachement	Reversement	Montant facturé	Rattachement	Reversement	Montant facturé	Rattachement	Reversement
Pollution (701241 - 701249)	90 599,40	0,00	429 358,00	202,50		307 143,00			53 350,00
Modernisation (706121 - 706129)	20 400,97	0,00	3 079,00	5,16		28 175,00			3 550,00
Prélèvement ressource (701251 puis 701113 - 63711)	13 798,47	37 354,00	62 746,00	67 060,54	0,00	78 481,00	63 000,00		90 000,00
Performance réseau eau (701114 - 63712)				52 193,67	0,00	0,00	44 100,00		52 193,00
Conso eau (701261 - 701269)				751 638,69	0,00	0,00	519 750,00		545 000,00
Performance réseau asst (706113 - 6288) (63713 néant car déclaration par CCVHA)				52 447,86	0,00	52 447,86	51 094,00		51 094,00
Total	124 798,84	37 354,00	495 183,00	923 548,42	0,00	466 246,86	677 944,00	0,00	795 187,00
Solde R-D		-333 030,16			457 301,56			-117 243,00	

4-2 Evolution des dépenses d'exploitation :

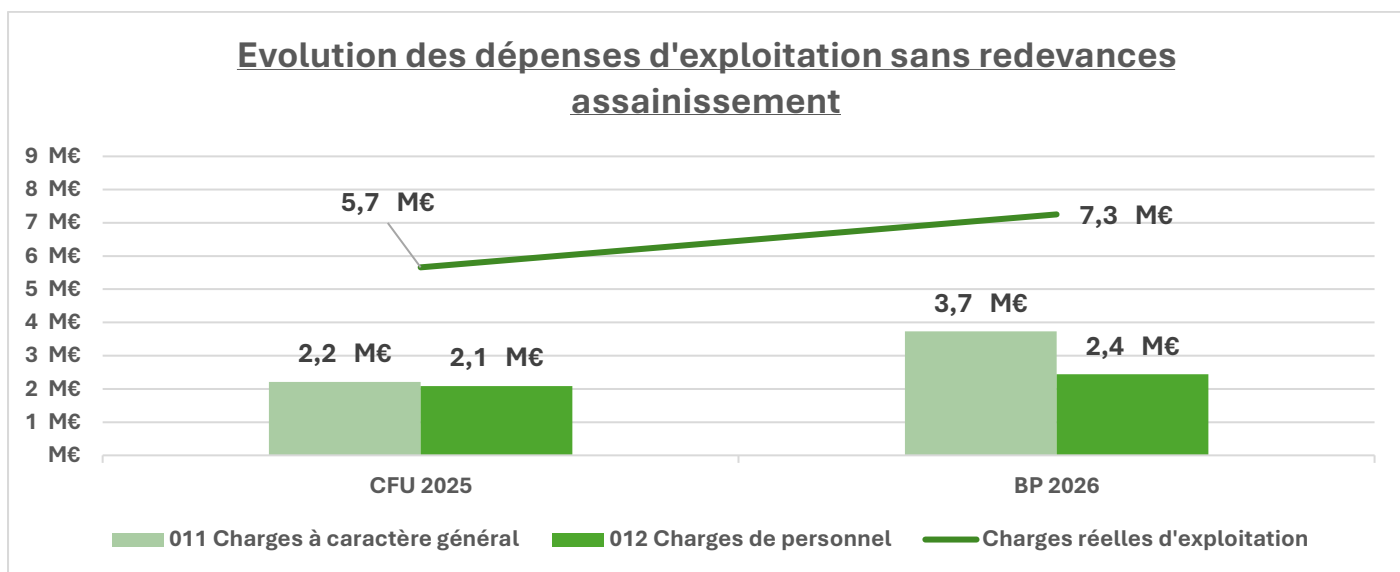
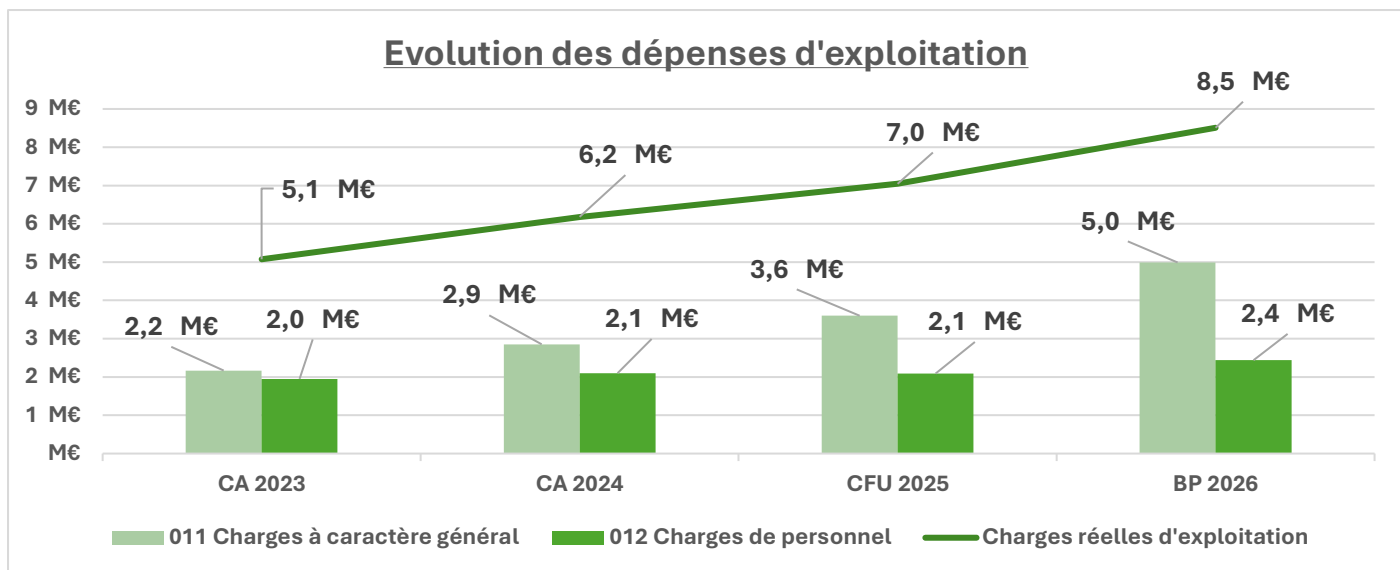
Après une progression significative des charges à caractère général en 2024, le volume de ces dépenses a été contenu en 2025 (en retirant l'impact du versement des redevances assainissement compensées par un montant de recettes identiques). Pour 2026, la progression significative par rapport au réalisé 2025 s'explique par les hausses suivantes :

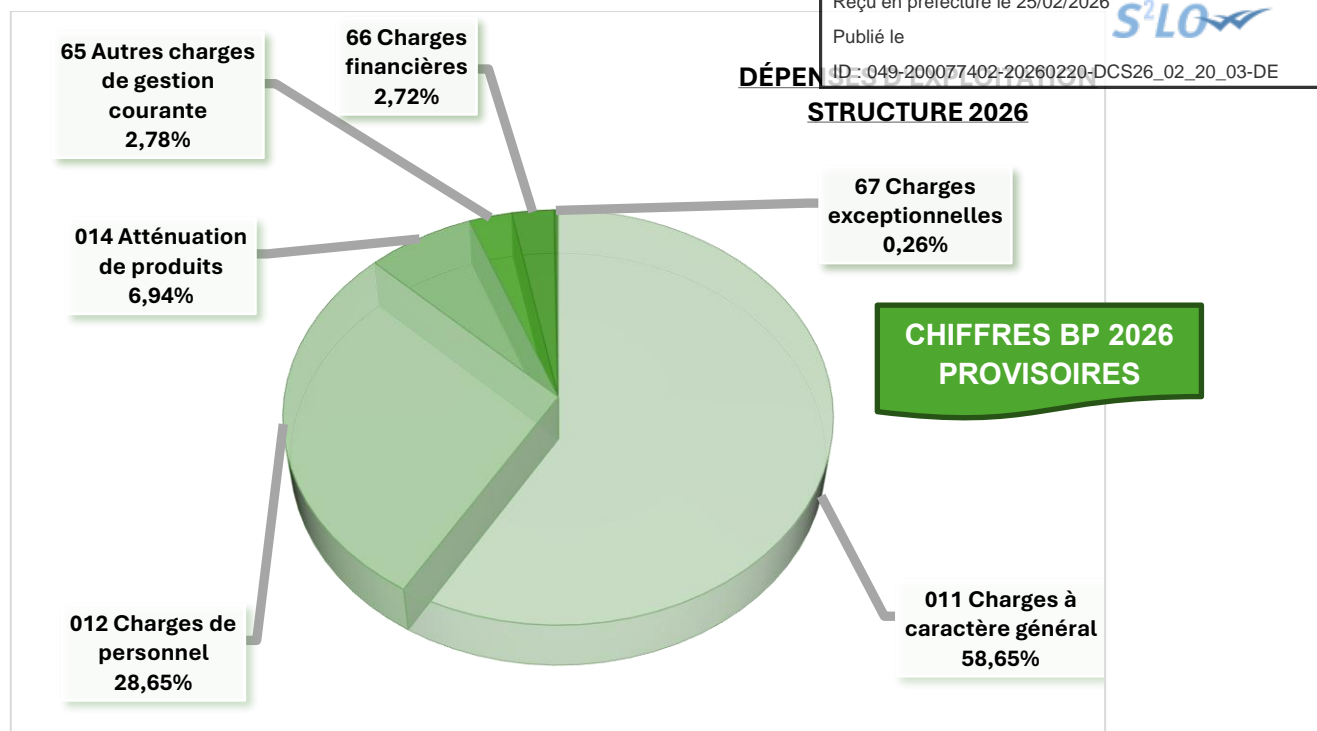
- Poste de prestations liée à la mise en place de la prestation sur le secteur du Layon
- Charges d'électricité
- Produits de traitement
- Entretien des bâtiments (cycle de nettoyage et d'entretien des ouvrages)

Le montant du budget 2025 sur ce même chapitre s'élevait à 3,1M€ contre 3,7M€ en 2026, la différence se justifie principalement par la hausse du poste de prestations de service.

Les charges financières sur la dette existante enregistrent une baisse d'environ 50k€ soit près de 15%. En revanche en 2026, elles repartiront à la hausse puisque l'emprunt de 4M€ m d'amortissement à partir de juillet 2026.

CHIFFRES CFU 2025 ET BP 2026 PROVISOIRES





Les charges à caractère général et de personnel pèsent plus de **76%** de l'ensemble des charges d'exploitation. Le chapitre des dépenses imprévues qui permettait de « provisionner » jusqu'à 7.5% du total des dépenses d'exploitation budgétées a été supprimé dans la nouvelle instruction budgétaire sur la M49 applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

4-3 Les dépenses d'investissements

CHIFFRES CFU 2025 ET BP 2026 PROVISOIRES

4-3-1 l'évolution des dépenses d'investissements

En 2025, les investissements réalisés s'élèvent à **12.2 M€** pour un montant global inscrit au budget 2025 de 17.3M€ soit un taux de réalisation de 70%. Le montant des restes à réaliser en fin d'exercice 2025 s'élève à plus de **2.3M€** principalement affectés au poste de renouvellement de réseaux.

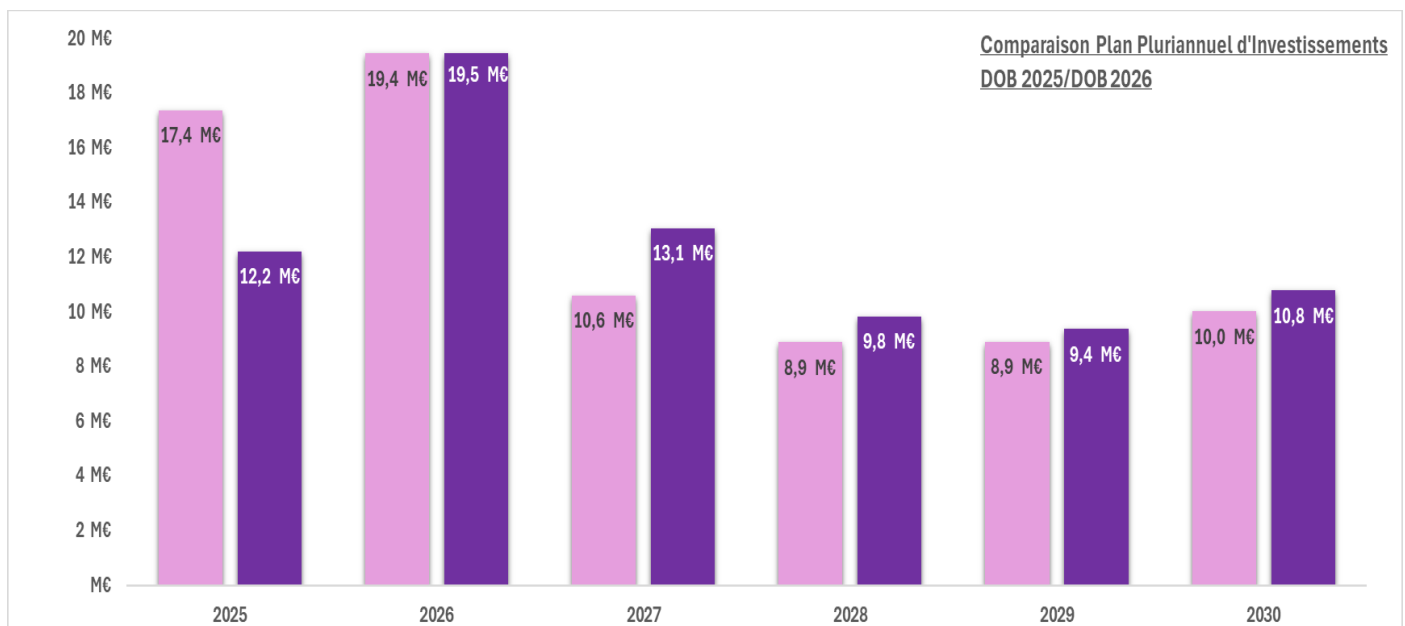
	Budget 2025	Réalisé 2025	Réalisation	BP 2026
PPI 1 - ETUDES	552 310 €	238 285 €	43%	340 000 €
PPI 2 - OUVRAGES	1 662 766 €	421 269 €	25%	2 946 360 €
PPI 3 - PROTECTION DE LA RESSOURCE	177 000 €	77 640 €	44%	93 640 €
PPI 4 - SECTORISATION	125 000 €	- €	0%	- €
PPI 5 - RENOUELEMENT COMPTEURS	80 000 €	103 186 €	129%	277 607 €
PPI 6 - RECHERCHE EN EAU	37 491 €	16 722 €	45%	
PPI 7 - SECURISATION ENDISTRIB EXTENSIONS	121 022 €	98 022 €	81%	3 277 €
PPI 8 - CREATION DE RESEAUX HORS FEEDERS	782 764 €	3 541 €	0%	209 200 €
PPI 9 - RENOUELEMENT RESEAU	8 266 822 €	7 531 965 €	91%	7 500 000 €
PPI 10 - SECURISATION	4 178 266 €	3 046 270 €	73%	6 495 000 €
PPI 11 - STRUCTURATION / LOCAUX	591 098 €	249 810 €	42%	778 800 €
PPI 12 - EQUIPEMENT NON STRUCTURANT	770 627 €	426 369 €	55%	851 504 €
Total général	17 345 167 €	12 213 079 €	70%	19 495 388 €

4-3-2 La gestion pluriannuelle des investissements : Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) et Autorisations de Programme (AP/Gr)

Le programme d'investissement a été mis à jour sur la période 2025-2030. La totalité du programme s'élève à **74,7M€** au titre du PPI actualisé sur 2026 contre 75.2M€ estimés en 2025 sur la même période. La répartition et les montants ont été affinés.

L'écart sur 2027 réside principalement dans :

- Le décalage et la hausse sur les réhabilitations des ouvrages (sinistres survenus, anticipation des résultats de l'audit ouvrage)
- Réévaluation de l'enveloppe sur le renouvellement de réseau pour rester dans la trajectoire fixée de 0.6% renouvelé à partir de 2024 puis 0.75% à partir de 2025 qui se trouve décalée.
- Décalage de la construction des locaux de la régie et de l'usine : impact sur les années 2025 à 2027



Le syndicat gère depuis 2020 une partie de ses investissements à travers des autorisations de programmes pluriannuelles (cf détail en annexe) permettant de piloter et de planifier les plus gros projets d'investissements réalisés sur plusieurs exercices.

A ce jour 13 AP sont ouvertes pour un montant total de près de 22M€, les crédits de paiements déjà réalisés s'élèvent un peu moins de 5M€.

4 AP ont actuellement une échéance de clôture en 2026 : 3 devraient faire l'objet d'une révision sur la date de fin du programme.

Une nouvelle AP sera ouverte en 2026 pour planifier les travaux à engager au vu des résultats de l'audit des ouvrages.

Synthèse des Autorisations de Programme en cours au 12/12/2025 :

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le



ID : 049-200077402-20260220-DCS26_02_20_03-DE

n°AP	Objet AP	Montant AP initial	Montant AP actuel	Cumul réalisé	Taux réalisation	Date fin AP	date ouverture
n°APP004	Démolition usine de Seiches	271 775 €	271 775 €	9 271 €	3,41%	2027	2021
n°APP005	Démolition usine de Rochefort	291 600 €	300 000 €	0 €	0,00%	2026	2021
n°APP007	Démolition usine de Segré et construction bâche Segré	1 052 200 €	1 052 200 €	0 €	0,00%	2027	2022
n°APP008	Construction stations de surpression (La Pouëze et Bécon)	480 000 €	1 945 000 €	592 385 €	30,46%	2026	2022
n°APP009	Modernisation Système information de l'exploitation (SDSI)	500 000 €	600 000 €	217 470 €	36,24%	2027	2022
n°APP010	Réhabilitation 4 réservoirs	540 000 €	640 000 €	192 181 €	30,03%	2026	2022
n°APP011	Etude sur la ressource en eau	160 000 €	160 000 €	78 360 €	48,98%	2026	2023
n°APP012	Recalage réseau en classe A (CCABC, CCLLA, CCALS)	600 000 €	600 000 €	0 €	0,00%	2027	2026
n°APP013	Réhabilitation usines	400 000 €	400 000 €	0 €	0,00%	2027	2026
n°APA002	Reconstruction usine de St Georges	4 190 000 €	11 700 000 €	3 730 219 €	31,88%	2027	2020
n°APA006	Démolition usine de Chalonnes	151 200 €	151 200 €	0 €	0,00%	2027	2021
n°APA008	Construction locaux d'exploitation pour la régie	2 930 000 €	2 930 000 €	84 915 €	2,90%	2027	2023
n°APA009	Nouveaux captages St Georges sur Loire	1 000 000 €	1 000 000 €	8 860 €	0,89%	2027	2024
	TOTAL AP	12 566 775 €	21 750 175 €	4 913 660 €	22,59%		

5 ETAT DE LA DETTE-FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La prospective budgétaire repose aussi sur une analyse rigoureuse de la dette. Elle permet de considérer les remboursements futurs tant en exploitation qu'en investissement et de connaître leur impact sur le budget.

La prospective permet de déterminer jusqu'à quel niveau d'encours le Syndicat pourra notamment supporter les charges inhérentes au recours à l'emprunt.

5-1 Structure de la dette actuelle :

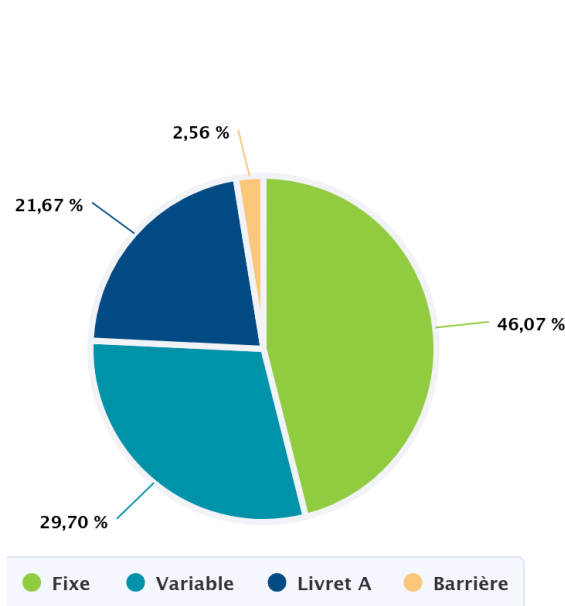
Synthèse de la dette au 01/01/2026 :

Au 31/12/2025, le SEA compte **25 emprunts** contractés auprès de **8 prêteurs** sur la base de conditions à risque faible. (97.43% de la dette en catégorie A). Le **ratio de désendettement** (épargne brute/ remboursement de la dette) à fin 2025 est toujours à un niveau très bas, **inférieur à 1 an**.

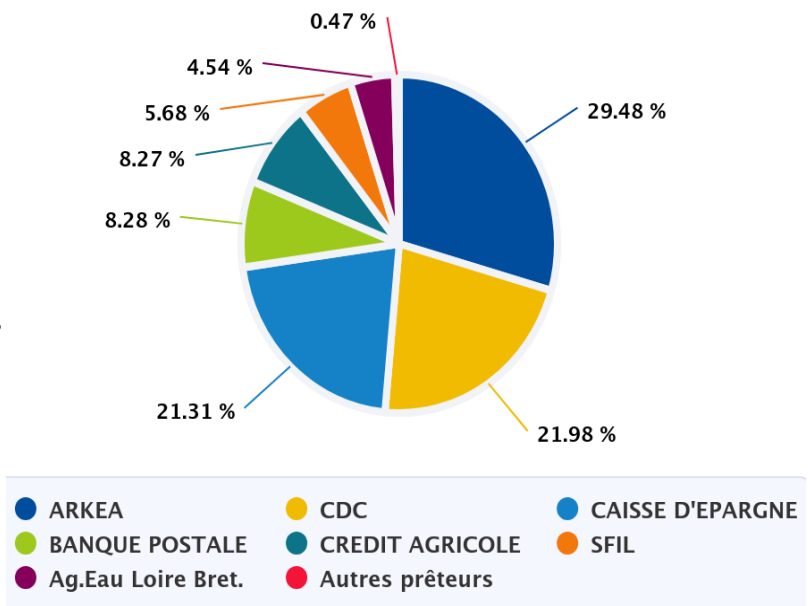
En 2025, un emprunt de 4M€ a été contracté auprès de la Banque des Territoires (Caisse de Dépôts et Consignation) pour participer à la première phase de financement de la nouvelle usine de Saint Georges sur Loire. Cet emprunt est indexé sur le taux du livret A et sera remboursé sur 25 ans. Celui-ci a entièrement été mobilisé. Le premier remboursement interviendra au 1^{er} juillet 2026.

Le montant de l'encours de dette au 31/12/2025 s'élevait à **11 233 960€** et le taux moyen de **1.97%**, Ce taux moyen était de 2.20% fin 2024.

Répartition par prêteurs

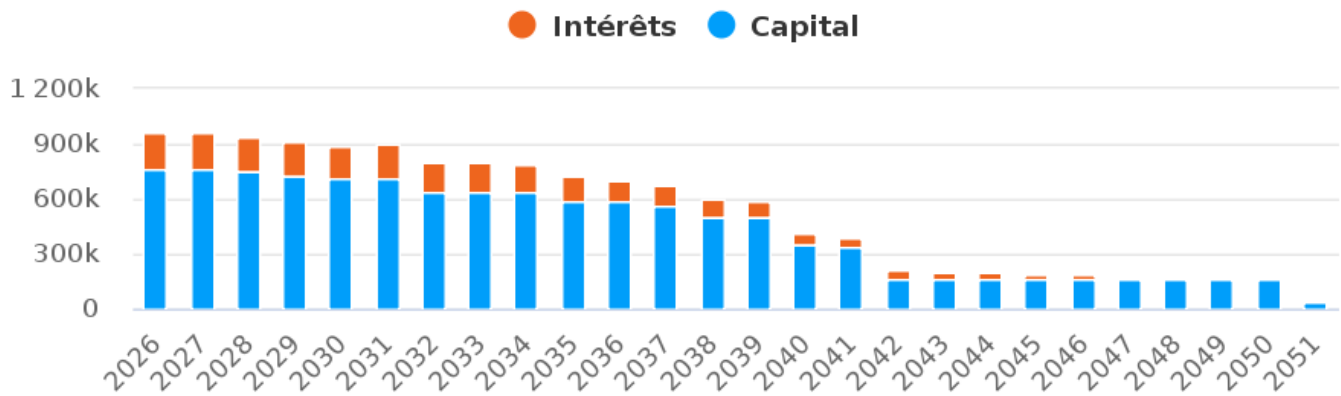


Profil par type de risque



Les emprunts sur taux variables sont indexés sur Euribor 3 Mois.

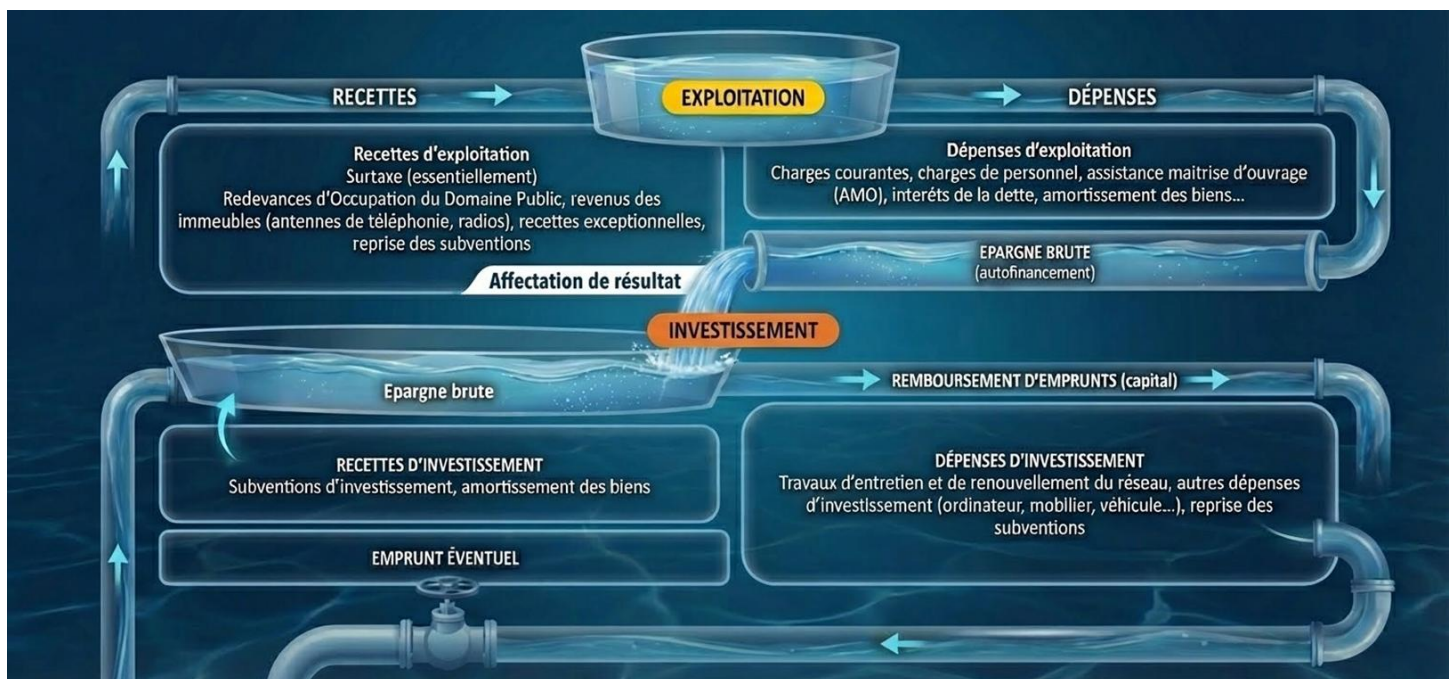
Profil d'extinction de la dette



Au regard de la structure actuelle de la dette, le recours à l'emprunt est bien sûr envisageable pour financer les investissements à venir.

5-2 Autofinancement et autres recettes d'investissements

Rappel sur les principes de construction de l'équilibre budgétaire (cf tableau ci-dessous)



Le montant du fonds de roulement de fin d'exercice est bloqué à 1M€, il est au-dessus des normes des collectivités fixées par la Cour des comptes mais en dessous du montant du besoin en fonds de roulement du SEA à certaines périodes de l'année générant parfois des tensions en matière de trésorerie.

Une ligne de trésorerie sera ouverte début 2026 auprès de l'Agence France Locale (AFL) pour un montant de 1M€.

La capacité d'autofinancement a fortement progressé sur l'exercice 2025 et s'élève à un peu plus de 9 M€, le montant des recettes d'exploitation étant exceptionnellement élevé sur cet exercice.

Evolution Capacité d'Auto Financeme

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	10 988 193 €	12 113 155 €	13 503 056 €	13 687 648 €	16 853 265 €
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	4 751 719 €	5 425 708 €	5 074 178 €	6 181 443 €	6 694 242 €
RESULTAT REEL EXPLOITATION	6 236 474 €	6 687 447 €	8 428 878 €	7 506 206 €	10 159 023 €
CAF BRUTE/EPARGNE DE GESTION	6 236 474 €	6 687 447 €	8 428 878 €	7 506 206 €	10 159 023 €
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTES	770 833 €	760 060 €	733 906 €	885 060 €	861 726 €
CAF NETTE/EPARGNE NETTE	5 465 641 €	5 927 387 €	7 694 971 €	6 621 146 €	9 297 298 €

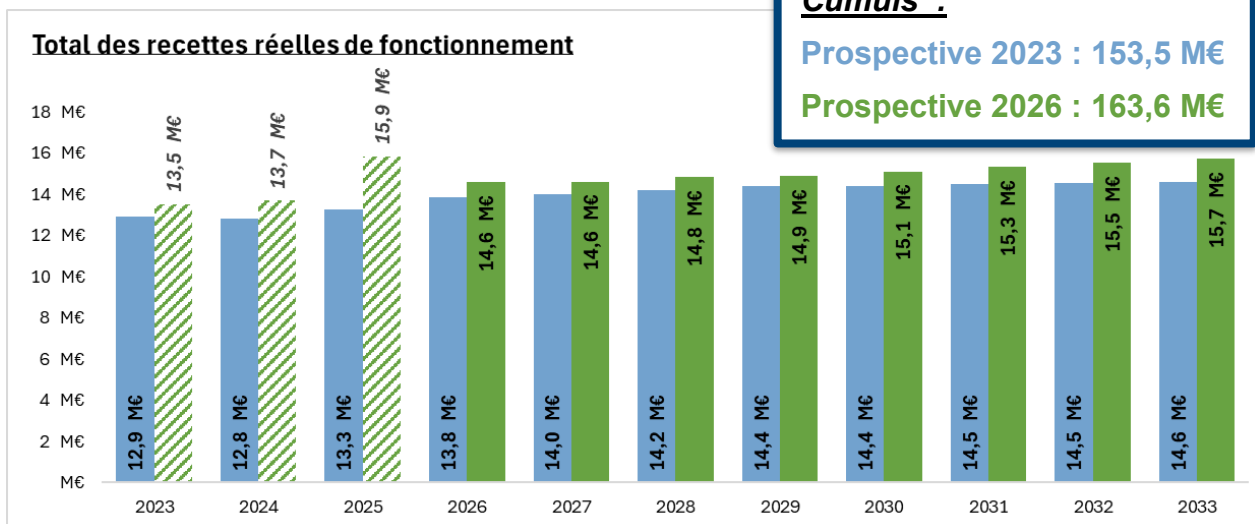
6 PROSPECTIVE FINANCIERE 2026 ET EVOLUTION DE LA DETTE :

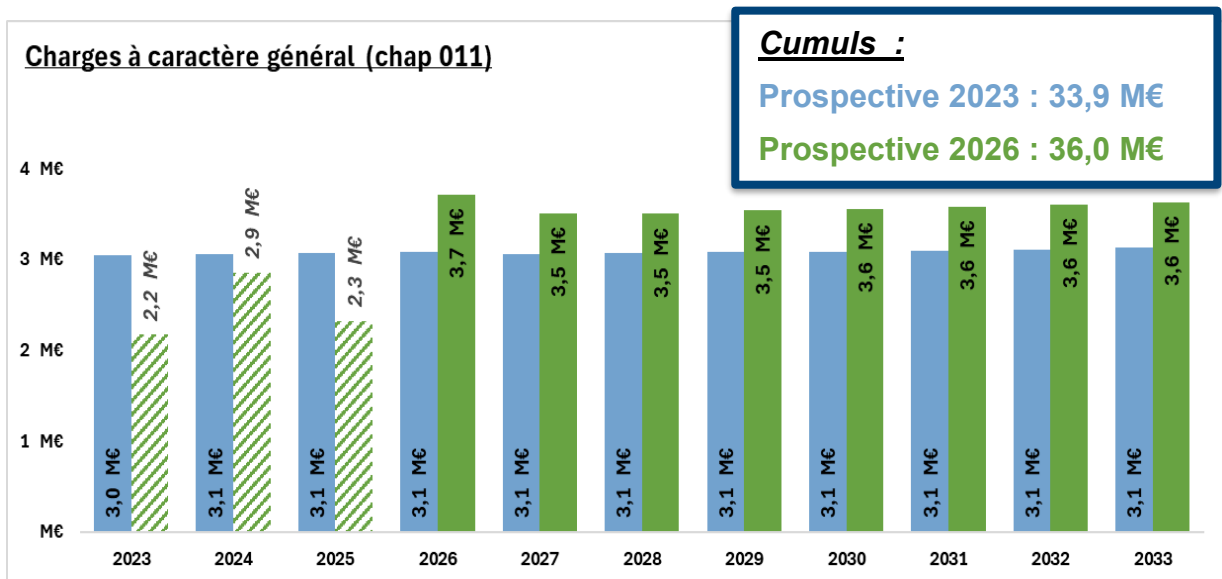
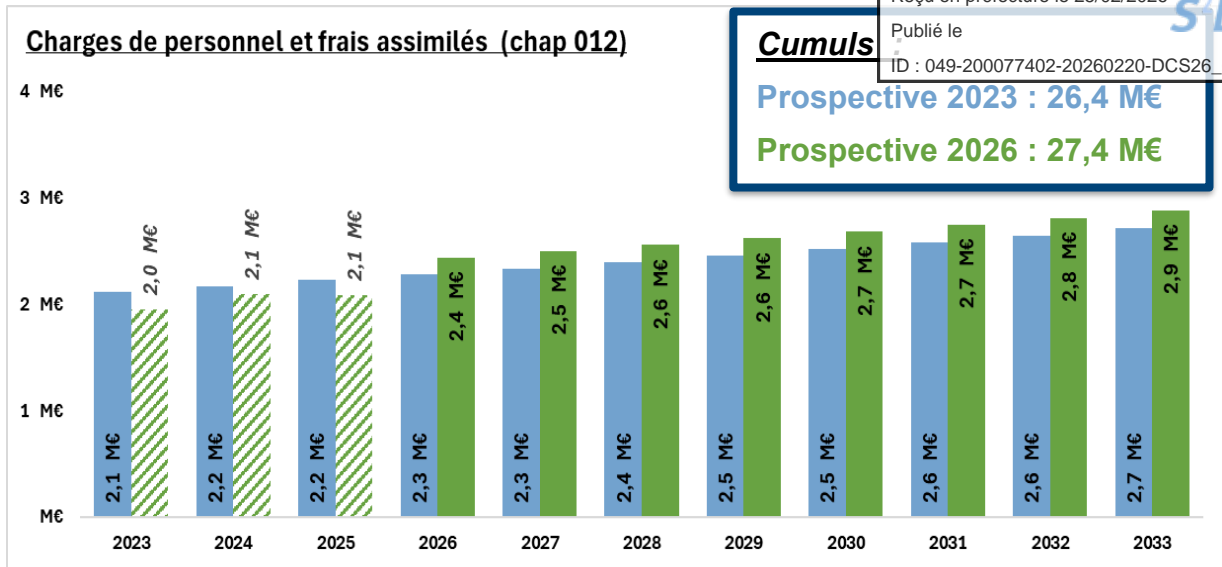
Une nouvelle prospective financière a été réalisée en 2026 Elle doit permettre tout d'abord d'anticiper les besoins de financement du programme d'investissements des 6 prochaines années (2026-2033).

Un exercice comparatif a également été effectué sur les périodes 2023-2033 dans lequel sont confrontés les résultats de cette prospective avec celle présentée en 2023. Les hypothèses respectives sont les suivant

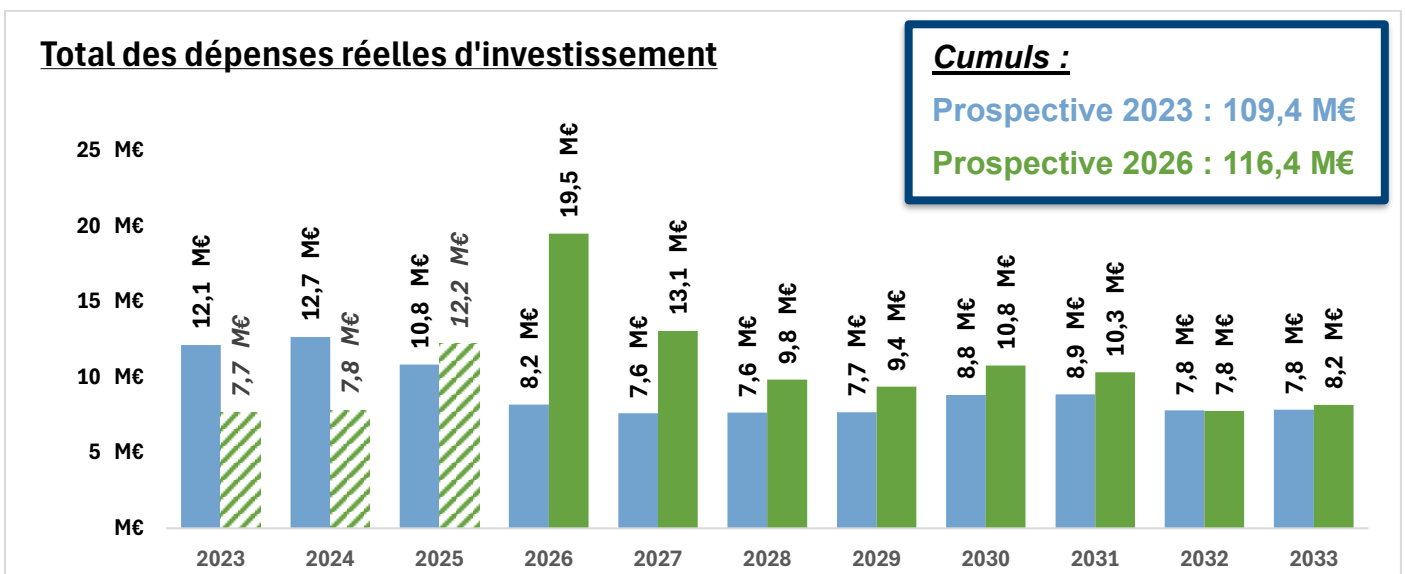
Hypothèse 2023 (rappel)	Hypothèse 2026 (Actuel)
Données de base Données réelles CFU 2022 + BP 2023	Données de base Données réelles CFU 2025 + BP 2026
PPI (Renouvellement de réseaux) Section renouvellement de réseaux à 0,75%	PPI (Renouvellement de réseaux) Section renouvellement de réseaux à 1% fin 2031 puis 0,75% horizon 2036
Taux d'inflation 0,50%	Taux d'inflation 1,30% en 2027 / 1,80% 2028/2029 / 1,50% au-delà
Recettes des ventes d'eau Pas d'inflation	Recettes des ventes d'eau Application inflation et constance des volumes à partir de 2026
Charges à caractère général (Chapitre 011) Application du taux d'inflation sur l'ensemble du chapitre	Charges à caractère général (Chapitre 011) Application du taux d'inflation sur l'ensemble du chapitre sauf sur l'électricité et l'assurance
Exclusion des redevances d'assainissement	
Charge du personnel (Chapitre 012) Glissement sur l'ensemble du chapitre de 2,5% par an (GVT)	Charge du personnel (Chapitre 012) Glissement sur la masse salariale de 2,5% par an (GVT)
Objectif FDR FDR de fin d'exercice de 500 000 €	Objectif FDR FDR de fin d'exercice de 1 000 000 €
Objectif désendettement Ratio de désendettement inférieur à 8 ans	Objectif désendettement Ratio de désendettement inférieur à 8 ans

Résultats prospectifs sur la section exploitation :

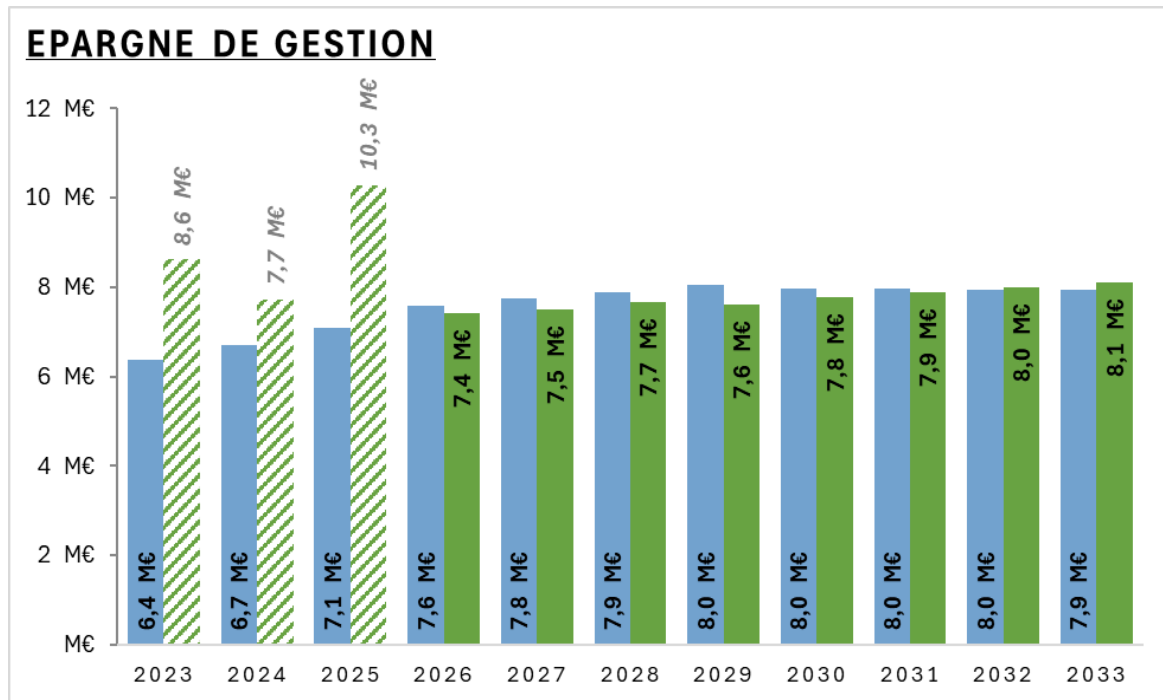




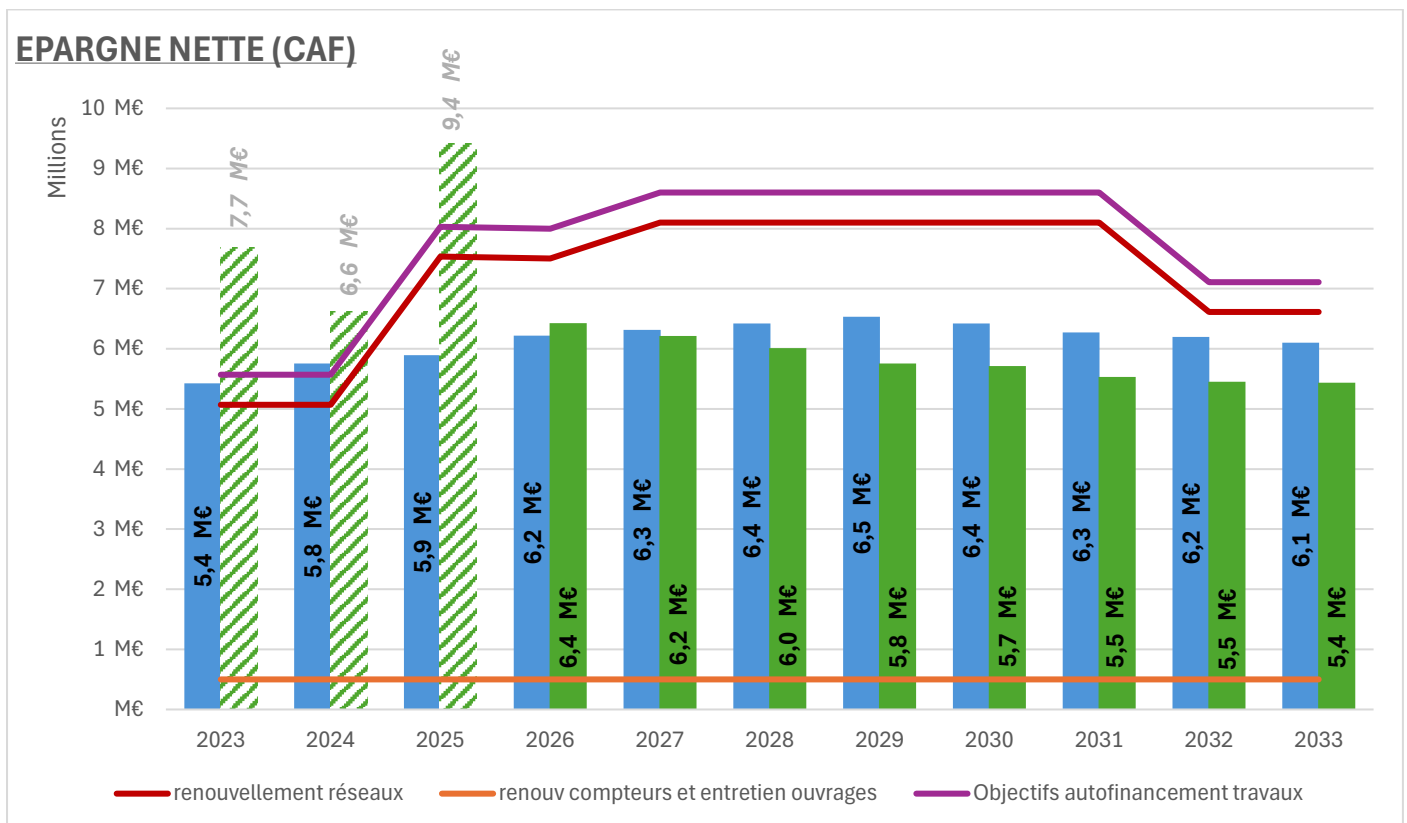
Résultats prospectifs sur les dépenses d'investissement :



Résultats prospectifs sur la dette et l'autofinancement



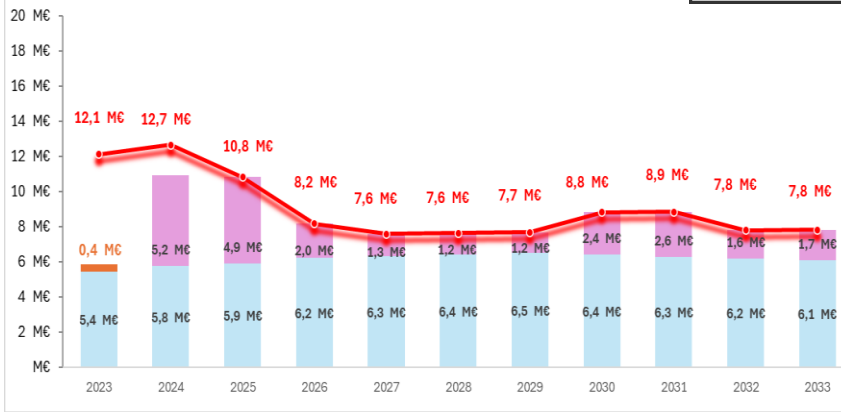
L'épargne de gestion, résultat net des recettes réelles et des dépenses réelles y compris les intérêts de la dette, témoigne d'un bon niveau du cycle d'exploitation.



L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (CAF) représente le solde après déduction de la charge des emprunts (intérêts+capital). C'est la part d'autofinancement issue de l'exploitation de l'année permettant de financer les investissements de l'année. On constate une dégradation progressive de cette épargne qui se positionne, dans la prospective 2026, à un niveau en dessous de celle constatée dans la prospective 2023.

Répartition du financement de l'investissement

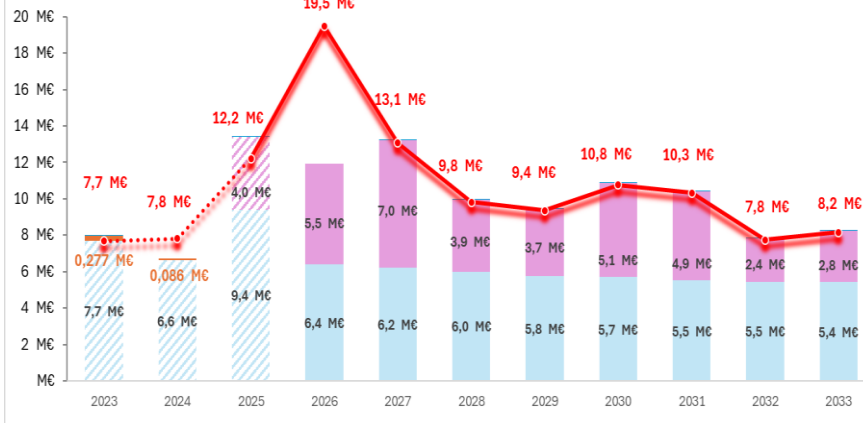
Scénario 2023



- Ressources propres hors cessions
- Subventions perçues liées au PPI (chap 13)
- Emprunts (art 16 hors 166, 16449 et 1645)
- Sous-total dépenses d'équipement

Répartition du financement de l'investissement

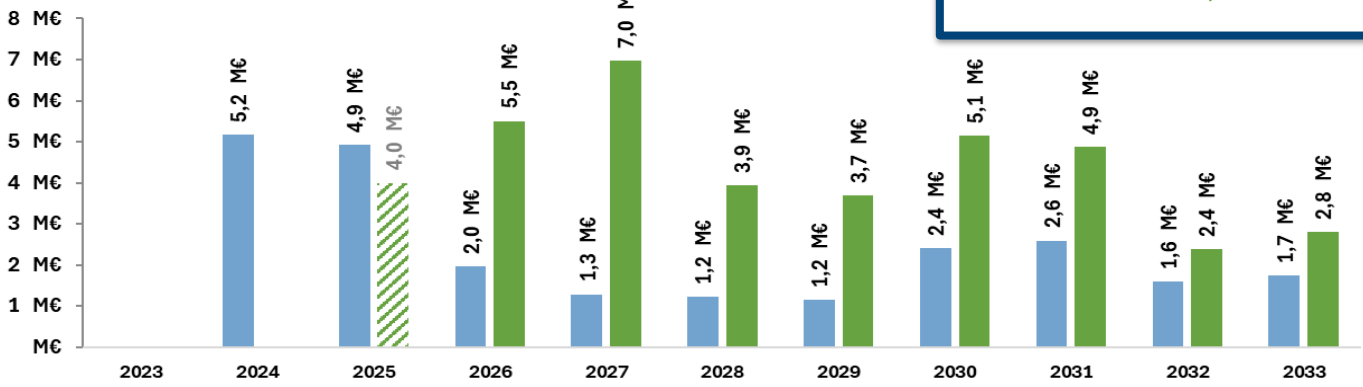
Scénario 2026

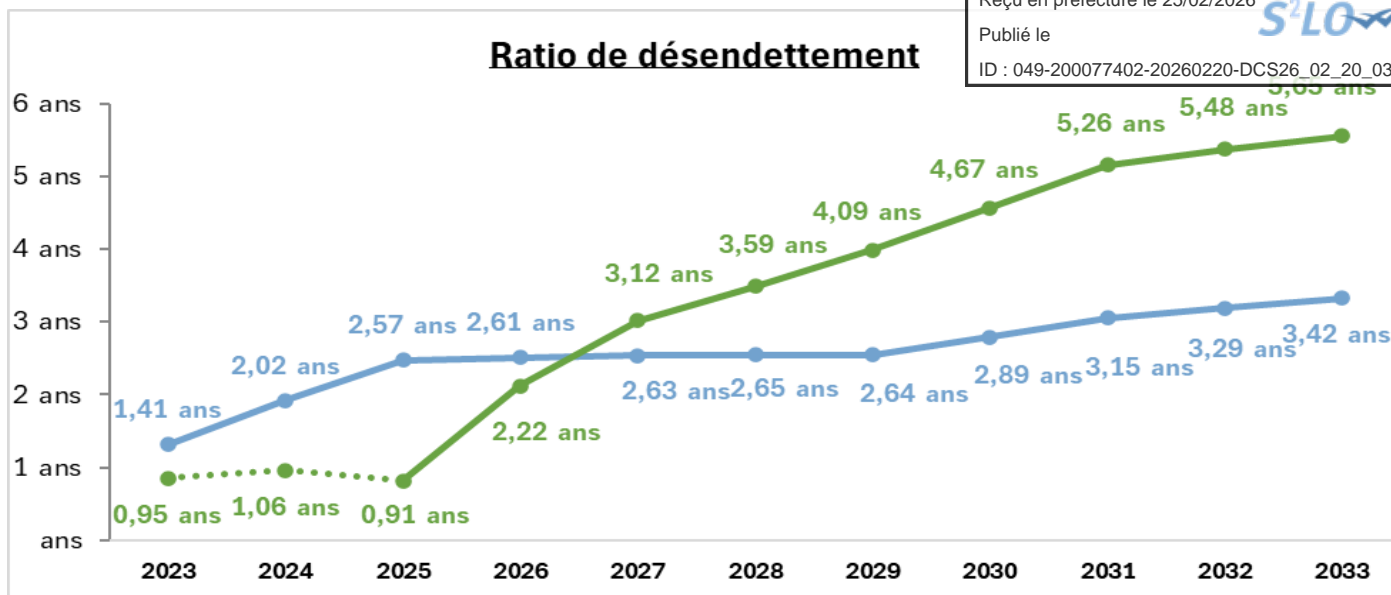


Emprunts prospective

Cumul 2023 : 24,1 M€

Cumul 2026 : 35,3 M€





En 2026, un nouvel emprunt sera nécessaire à l'équilibre de la section d'investissements. Au vu de l'évolution de la capacité d'autofinancement des ambitions mais aussi des impératifs en matière d'investissements, le SEA entre dans un cycle d'endettement croissant à moyen terme.

A horizon 2033, le ratio de désendettement se dégrade mais demeure en dessous de l'objectif de 8 ans fixé par le comité syndical en 2023.

La réévaluation du PPI et l'épuisement du fonds de réserves (fonds de roulement fixé à minima) engendre un besoin de financement par l'emprunt chaque année jusqu'en 2030 et au-delà. Le montant total des nouveaux emprunts contractés pour financer le PPI actualisé sur la période 2023-2033 est porté à **35.3M€** contre **24.1M€** dans la prospective 2023 pour faire face au financement d'un PPI qui progresse de **16M€** sur la même période.

La part croissante du remboursement de la dette prélevée sur l'épargne brute pèse progressivement et significativement sur la capacité d'autofinancement des investissements. Il faudra à moyen terme trouver un cycle plus vertueux financièrement pour maintenir la solidité économique du syndicat.

CONCLUSION

Même si le niveau de résultat de la section d'exploitation demeure d'un bon niveau, elle ne permet plus de couvrir la part des investissements à autofinancer et représentée notamment par le renouvellement des réseaux, du parc compteurs, et les travaux de réhabilitation des ouvrages. Cette situation oblige à recourir systématiquement à l'emprunt jusqu'à fin 2033 dans les 2 prospectives réalisées. Le niveau d'épargne nette dégagée dans la prospective actualisée de 2026 reste insuffisant au regard de la commande des élus qui fixait le niveau de cette épargne à 7.8M€.

SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 07/01/2026

STATUT PUBLIC	CADRES D'EMPLOIS / GRADE	Catégorie	Statut du poste occupé	Postes créés				Postes pourvus				Non Permanent	Postes vacants depuis le	
				TC	TNC	TP	Total	TC	TNC	TP	Total			
	EMPLOIS FONCTIONNELS			1	0	0	1	1	0	0	1		0	
	Directeur Général des Services	A	Titulaire	1			1	1			1			
	FILIERE ADMINISTRATIVE			4	0	0	4	3	0	0	3		1	
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	Titulaires	2			2	2			2			
	Rédacteur	B		1			1	0			0		1 11/10/19	
	Adjoint administratif principale de 2è classe	C	Titulaire	1			1	1			1			
	FILIERE TECHNIQUE			8	0	0	8	5	0	0	5		3	
	Ingénieur Principal	A	Titulaires	3			3	2			2		1 01/04/2021	
	Technicien territorial Principal 1ère classe	B	Titulaire	2			2	1			1		1 15/09/2022	
	Agent de Maîtrise	C	Titulaire	1			1	1			1			
	Adjoint technique principal 1ère classe	C		1			1	0			0		1 29/03/2018	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	Titulaire	1			1	1			1			
	SOUS-TOTAL DES EFFECTIFS			13	0	0	13	9	0	0	9	0	4	
STATUT PRIVE	EMPLOI		Type de contrat	Postes créés				Postes pourvus				Non Permanent	Postes vacants depuis le	
				TC	TNC	TP	Total	TC	TNC	TP	Total			
		Cadre		CDI	4			4	4			4		
		Technicien / Agent de Maîtrise		CDD	2			2	1			1	2	1 01/04/2025
		Technicien / Agent de Maîtrise		CDI	13			13	12			12		1 29/03/2024
		Employé / Ouvrier		CDD	4			4	1			1	4	3 01/09/2023 01/06/2024 01/07/2025
		Employé / Ouvrier		Alternant	3			3	1			1	3	2 13/09/2024 29/03/2024
		Employé / Ouvrier		CDI	17			17	13		1	14		3 27/06/2025 27/06/2025 27/06/2025
	SOUS-TOTAL DES EFFECTIFS			43	0	0	43	32	0	1	33	9	10	
	TOTAL DES EFFECTIFS			56	0	0	56	41	0	1	42	9	14	



ORGANIGRAMME DES SERVICES NON NOMINATIF

